

PAR COURRIEL

Nicolet, le 4 mars 2026

Objet : Demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès du 27 février 2026 visant à obtenir un document ou plan de cours qui traite de la violence conjugale.

Vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- 102-203-15 - Prendre en charge un évènement, 22 janvier 2019, 26 pages;
- Structure et caractéristiques du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie, 17 janvier 2024, 56 pages.

Toutefois, nous ne pouvons pas vous transmettre les plans d'activités (sorties policières, entrevues et rétros) qui touchent à la violence conjugale, et ce, conformément à l'article 40 de la Loi sur l'accès :

« 40. Un organisme public peut refuser de communiquer une épreuve destinée à l'évaluation comparative des connaissances, des aptitudes, de la compétence ou de l'expérience d'une personne, jusqu'au terme de l'utilisation de cette épreuve. »

En effet, ces documents constituent du matériel pédagogique utilisé dans le cadre de l'évaluation des étudiants.

Finalement, vous trouverez ci-joint l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées,

Original signé

Andréanne Deschênes

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels et directrice de l'innovation, des affaires académiques et institutionnelles

AD/ep

p.j. (2)

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 1-10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : (418) 528-7741
Télééc. : (418) 529-3102

Montréal

480, boulevard St-Laurent, bureau 501, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Tél. : (514) 873-4196
Télééc. : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : 1-888-528-7741

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

Appel devant la cour du Québec

a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission, après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.

Prendre en charge un événement



*Plan
de cours*

102-203-15

Prendre en charge
un événement

Plan de cours

102-203-15

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2013.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Le cours *Prendre en charge un événement* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence à *prendre en charge un événement*.

Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure d'amorcer une intervention, d'intervenir sur les lieux en tenant compte de ses pouvoirs et devoirs, des réalités sociales et des besoins des personnes, d'effectuer l'enquête policière, de consigner la preuve et de témoigner à la cour. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours vise à préparer les aspirants policiers à faire face aux défis que représente l'exercice de la pratique policière dans son contexte contemporain. Il contribue à situer le rôle du policier-patrouilleur au regard de la responsabilité dévolue aux organisations policières*, soit : prévenir la criminalité et la victimisation, voir à la sécurité collective et contribuer au développement durable des communautés.

* Prescription de l'Organisation des Nations Unies.

Généralités

■ PRÉALABLE

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MEES ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Policiers-instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec
- Expert-conseil juridique
- Conseillers en approche sociocommunautaire
- Instructeurs en intervention physique

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

■ DURÉE

174 h 45 min au total réparties de la façon suivante :

- 153 h d'activités d'apprentissage en présence
- 21 h 45 min d'activités d'apprentissage en ligne (variable selon chaque étudiant)

S'ajoutent à ces activités :

- plusieurs heures de travaux hors cours (rédaction de rapports, de grilles, etc.)
- 47 heures de consultation de la documentation (durée variable selon chaque étudiant) :
 - ⇒ vidéos
 - ⇒ animations
 - ⇒ lecture de précis de cours, d'articles, de codes, etc.

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

Variable :

- accueil : 1 policier-instructeur pour 72 étudiants
- ADA : 2 policiers-instructeurs pour 18 étudiants
- épreuves de coordination des mouvements :
 - ⇒ supervision pratique : 1 policier-instructeur pour 36 étudiants
 - ⇒ formation théorique : 2 policiers- instructeurs pour 18 étudiants
- aspects légaux et autres : 1 procureur pour 36 étudiants
- ateliers thématiques : 1 policier-instructeur pour 18 ou 36 étudiants
1 expert en police communautaire et/ou intervenant psychosocial
- connaissances/habilités techniques : 1 policier-instructeur pour 18 ou 36 étudiants
- plateaux : 1 policier-instructeur pour 6 ou 18 étudiants
- rétroactions de sorties : 1 policier-instructeur pour 36 étudiants
1 expert en police communautaire et/ou intervenant psychosocial
- sorties policières : 1 policier-instructeur pour 2 étudiants

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Prendre en charge un événement.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir d'études de cas recréant toutes les étapes d'une intervention policière, c'est-à-dire de la prise d'appel jusqu'au témoignage à la cour. ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice avec des comédiens, au moyen de logements d'habitation, en milieu urbain et sur le réseau routier. ▪ À partir d'un environnement de travail et d'un mode de fonctionnement recréant la vie d'un poste de police réel. ▪ À l'aide des rapports et des formulaires d'usage propres au travail policier. ▪ Au moyen de plateaux, d'ateliers thématiques et de rétroactions en présence. ▪ Au moyen d'activités, de lectures et de rétroactions en ligne. ▪ À l'aide d'instruments pédagogiques spécifiques visant l'aide à l'apprentissage tels que : rapport de progression des apprentissages, Modèle national de l'emploi de la force, canevas pour la planification d'entrevues, etc. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Recours à l'assistance nécessaire 1.3 Formulation adéquate du portrait de la situation
2. Intervenir sur les lieux.	2.1 Arrivée adéquate sur les lieux 2.2 Intervention adéquate auprès des T-P-V 2.3 Intervention adéquate auprès du contrevenant ou du suspect 2.4 Contrôle adéquat du contrevenant ou du suspect 2.5 Transport adéquat du contrevenant ou du suspect 2.6 Procédure d'écrou adéquate 2.7 Intervention adéquate sur la scène
3. Effectuer l'enquête policière.	3.1 Planification adéquate de la suite des opérations 3.2 Planification adéquate d'une entrevue de T-P-V 3.3 Exécution adéquate d'une entrevue de T-P-V
4. Consigner la preuve.	4.1 Rédaction adéquate des notes tout au long de l'évolution du dossier 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport 4.3 Rédaction adéquate du contenu d'un rapport

Éléments de la compétence	Critères de performance
5. Témoigner à la cour.	5.1 Préparation adéquate de son témoignage à la cour 5.2 Préparation adéquate d'un T-P-V en vue du témoignage à la cour 5.3 Témoignage adéquat à la cour
6. Apprécier son intervention.	6.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 6.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence
Et pour toute la compétence	
<ul style="list-style-type: none">▪ Intervention appropriée▪ Utilisation adéquate des communications▪ Communication adéquate, selon la situation et les parties impliquées▪ Organisation adéquate du travail▪ Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs▪ Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux aspects légaux▪ Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux réalités sociales	

Contenu de la formation

THÉMATIQUES

- Administration des épreuves de coordination des mouvements (ECM)
- Agression physique
- Annonce de décès
- Approche sur les lieux
- Aspects légaux liés à l'ADA et aux ECM
- Besoins des personnes et réponse à ces besoins
- Capacité de conduire affaiblie
- Collecte d'information
- Collisions 10-05/10-06
- Communication tactique
- Conflit entre voisins
- Contrôle du suspect
- Cybercrimes
- Cyberintimidation
- Délit de fuite
- Déploiement tactique
- Entrevue de témoin, plaignant et victime
- Expulsion d'un commerce
- Formulation du portrait de la situation
- Fugue, enlèvement et disparition/alerte Amber
- Interaction avec le citoyen (approche client)
- Intervention auprès de personnes dont l'état mental est perturbé
- Intervention auprès d'un contrevenant ou d'un suspect et auprès du T-P-V (approche client, réalités sociales, gestion de crise, besoins des personnes et réponses aux besoins, etc.)
- Intervention dans le cadre de la LSJPA
- Introduction par effraction
- Perquisitions, fouilles, saisies
- Plainte/vol de VR
- Planification d'une entrevue de T-P-V
- Planification de la suite des opérations
- Possession de stupéfiants
- Préparation de T-P-V (pour la cour)
- Prise de plainte
- Procédure d'écrou
- Réalités sociales (itinérance, déficience intellectuelle, santé mentale, troubles envahissants du développement, suicide, diversité, profilage racial et social, homophobie, maltraitance des personnes âgées, agression sexuelle, violence conjugale, exploitation sexuelle)
- Recours à l'assistance nécessaire
- Rédaction des notes
- Rédactions des rapports et des formulaires
- Règlements municipaux
- Renseignement criminel
- Scène de crime
- Scène/mort suspecte
- Sécurisation des lieux
- Système d'alarme
- Témoignage à la cour
- Tentative de suicide
- Transport du prévenu
- Utilisation de l'appareil de détection approuvé (ADA)
- Véhicule suspect, mandat d'amener et engagement à comparaître
- Véhicule suspect, mandat d'arrestation
- Véhicule volé/retrouvé
- Vol à l'étalage

ASPECTS LÉGAUX

- Pouvoirs d'arrestation et de remise en liberté (art. 495 à 524 du C.cr.)
 - ↳ Infraction sommaire
 - ↳ Infraction mixte
 - ↳ Acte criminel
 - ↳ Citation, promesse, sommation
- Notions de détention
 - ↳ Détention pour comparution
 - ↳ Pouvoirs d'interception autre que C.s.r.
 - ↳ Interrogatoire de suspect (règles de confession, Charte)
 - ↳ Détention à des fins d'enquête (pouvoirs et devoirs)
- Droits constitutionnels (lors d'arrestation, détention ou déclaration lorsque la personne peut s'incriminer)
 - ↳ Informer la personne de l'infraction alléguée contre elle
 - ↳ Mise en garde (droit au silence)
 - ↳ Droit à l'avocat et possibilité d'en contacter (confidentialité)
- Capacité de conduire affaiblie
 - ↳ Refus
 - ↳ Motifs raisonnables de soupçonner
 - ↳ Motifs raisonnables de croire
 - ↳ Garde ou contrôle
 - ↳ Présomptions
- Perquisitions (saisie) sans mandat
- Pouvoirs d'entrée sans mandat
 - ↳ Urgence (art. 529.3 du C.cr.) : Éléments de preuve et sécurité
 - ↳ Poursuite immédiate (C.cr., C.p.p.)
- Fouille accessoire à l'arrestation
 - ↳ Sommaire (pour la sécurité)
 - ↳ Complète (recherche d'éléments de preuve)
 - ↳ Notion d'environnement immédiat (sac à dos, véhicule)
- Autorisations légales
 - ↳ Mandat d'entrée
 - ↳ Mandat de perquisition (selon C.cr. et LRCIDAS)
 - ↳ Mandat général
 - ↳ Télémandat (conditions d'obtention)
 - ↳ Télémandat, art. 320.29 du C.cr. (capacité affaiblie)
- LSJPA
 - ↳ Mesures extrajudiciaires et conditions d'application
 - ↳ Droits constitutionnels pour un mineur + art. 146 de la LSJPA
- LRCIDAS
 - ↳ Distinction entre les différentes infractions (art. 4 et 5 LRCIDAS)
- Arme à feu
 - ↳ Articles 85 et suivants du C.cr. (Entreposage et transport)
 - ↳ Pouvoir de saisie sans mandat/Urgence (violence conjugale et personne dépressive)
 - ↳ Demande d'interdiction préventive
 - ↳ Articles 117.01 à 117.04 du C.cr.
- Infractions et particularités
 - ↳ Voies de fait (niveau 1, 2, 3)
 - ↳ Menace
 - ↳ Harcèlement
 - ↳ Vol/Fraude/Recel
 - ↳ Entrave
- Pouvoirs d'arrestation et de remise en liberté au C.p.p.
 - ↳ Défaut de s'identifier
 - ↳ Faire cesser l'infraction
 - ↳ Mandat d'emprisonnement
 - ↳ Mandat d'amener devant le percepteur
- Dénonciateur (lorsque c'est un citoyen autre qu'un policier qui constate une infraction — Pouvoirs et devoirs du policier)
- Pouvoirs de fouille et de perquisition au C.p.p.
- Pouvoirs d'interception en vertu de l'article 636 du C.s.r.
- Pouvoirs de remisage
 - ↳ Faire cesser une infraction (non immatriculé, permis impayé, etc.)
 - ↳ Sécurité (état mécanique du véhicule)
- Pouvoirs de saisie
 - ↳ Biens infractionnels
 - ↳ En vertu du C.s.r.
- Protection de la jeunesse
 - ↳ Obligation de dénoncer à la DPJ lorsque la sécurité et le développement sont compromis
 - ↳ Pouvoirs et devoirs dans les cas de fugue (mandat de recherche et d'amener, mandat de pénétrer)
- Loi P-38.001
 - ↳ Pouvoirs et devoirs dans les cas où le policier peut contraindre ou non une personne à se rendre à l'hôpital contre son gré
- *Loi sur la recherche des causes et circonstances de décès*

RAPPORTS ET FORMULAIRES (par ordre alphabétique)

- Articles du détenu [EO-10-054]
- Autorisation de communiquer des renseignements contenus au dossier médical [EO-10-011]
- Autorisation de divulguer des renseignements nominatifs à un autre organisme [EO-10-026]
- Avis aux parents [EO-10-058]
- Avis d'accident [EO-04-001]
- Avis de condamnation(s) antérieure(s) (art. 727(1) C.cr. [Cour du Québec, Chambre criminelle – DPCP-202]
- Bris/ Anomalie/ Incident [EO-10-063]
- Calepin de notes
- Carte de visite [EO-10-060]
- Citation à comparaître [EO-10-048]
- Complément de rapport d'infraction [EO-10-067]
- Complément de rapport d'infraction – Utilisation de l'appareil de détection approuvé [EO-0005]
- Consentement à une fouille ou à une perquisition d'un lieu sans mandat [EO-10-012]
- Constat d'infraction
- Contrôle des pièces à conviction [EO-10-010]
- Décès – Rapport complémentaire [EO-10-034]
- Déclaration (Personne **majeure** en état d'arrestation ou détenue) [EO-10-064]
- Déclaration (Personne **mineure** en état d'arrestation, détenue ou interrogée) [EO-10-046]
- Déclaration [EO-10-004]
- Déclaration sur le droit de propriété et de la valeur d'un bien suivant l'article 657.1 du *Code criminel* [EO-10-056]
- Déclaration victime – Violence conjugale [EO-10-047]
- Demande d'expertise – Identité judiciaire [EO-10-002]
- Demande d'expulsion [EO-10-059]
- Demande d'intenter des procédures [EO-10-007]
- Demande d'ordonnance d'interdiction préventive en matière d'armes à feu et autres armes (art. 111 du C.cr.) [SJ-809]
- Demande de mandat d'entrée
- Demande de mandat général
- Dénonciation en vue d'obtenir un mandat de perquisition et rapport
- Engagement contracté devant un agent de la paix (art. 324 du C.p.p.) [EO-10-065]
- Enveloppe du détenu – Argent [EO-10-052]
- Enveloppe du détenu – Effets
- Enveloppe Santé Canada – Service d'analyse des drogues [HC/SC 4257]
- Étiquette des pièces à conviction
- Exécution de mandat [EO-10-033]
- Fiche d'interpellation et d'observation [EO-10-045]
- Fiche d'observation – Épreuves de coordination des mouvements [EO-0004]
- Guide d'enquête et de recherche pour personne disparue [EO-10-029C]
- Liste des biens [EO-10-044]
- Liste des documents relatifs à l'événement [EO-10-068]
- Mandat argent perçu – Enveloppe [EO-10-042]
- Message général (10-10) [EO-10-041]
- Mesure de renvoi [EO-10-055]

- Prise de plainte de vol de véhicule routier [EO-10-037]
- Procès-verbal – Saisie de véhicule routier [SAAQ 5995 03]
- Procès-verbal – Suspension de permis ou du droit d’en obtenir un (30-90 jours) [SAAQ 6059 03]
- Promesse de comparaître [EO-10-057]
- Rapport à un juge de paix à la suite d’une saisie sans mandat (art. 489.1 C.cr./LRCDAS par. 13) [SJ-617B]
- Rapport complémentaire [EO-10-018]
- Rapport d’accident de véhicule routier [SAAQ]
- Rapport d’activités quotidiennes [EO-10-024]
- Rapport d’arrestation, voir-dire et contrôle d’une personne sous garde [EO-10-053]
- Rapport d’événement [EO-10-019]
- Rapport d’infraction (drogue) et de disposition de pièces à conviction [Santé Canada – HC/SC 3515]
- Rapport d’infraction général [EO-10-035]
- Rapport d’observation – Surveillance et prévention en partenariat avec la SQ [EO-10-040]
- Rapport de défectuosité [EO-10-061]
- Rapport de perquisition sans mandat en matière d’armes à feu et autres armes (par. 117.04(3) C.cr.) [SJ-812]
- Reçu [EO-10-062]
- Registre de contrôle des constats d’infraction
- Registre de contrôle des pièces à conviction [EO-10-039]
- Registre des événements Nicolet-ENPQ [EO-10-038]
- Registre des personnes sous garde [EO-10-025]
- Relevé d’utilisation – Appareil de détection d’alcool [EO-0008]
- Remisage et remorquage d’un véhicule routier [EO-10-050]
- Témoins à assigner [EO-10-008]
- Usage de la force [EO-10-027]
- Usage de la force – Suivi administratif [EO-10-028]

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *prendre en charge* un événement et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les étudiants inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier. Ainsi, tout au long du cours, les étudiants doivent *amorcer une intervention, intervenir sur les lieux, effectuer l'enquête policière, consigner la preuve et témoigner à la cour*. Il devra également *apprécier sa propre performance*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *prendre en charge un événement* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les aspirants policiers à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
	TESTS PRÉPARATOIRES SUR LES ASPECTS LÉGAUX (EN LIGNE) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre à jour ses connaissances concernant les pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix. ▪ Mettre à jour ses connaissances concernant les pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en matière de capacité de conduire affaiblie 	± 2h	2
	STRATÉGIE DE PROTECTION PERSONNELLE CONCERNANT LA PRÉVENTION ET LE CONTRÔLE DES INFECTIONS (EN LIGNE) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comprendre le risque concernant les maladies infectieuses dans le travail policier et son impact. ▪ Reconnaître et appliquer les composantes clés du modèle de stratégie de protection personnelle et la façon d'en appliquer les principes afin de prévenir la propagation des infections d'une personne à l'autre. 	± 1 h 30 min	2
	PREMIERS INTERVENANTS (EN LIGNE) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconnaître les menaces et incidents CBRN potentiels. ▪ Se protéger et intervenir en conséquence. 	± 6h	2
	CRPQ ET RENSEIGNEMENTS INFORMATISÉS (EN LIGNE) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec les codes du CRPQ et les renseignements informatisés. 	± 45 min	1
	CODIFICATION POUR LES COMMUNICATIONS RADIO (EN LIGNE) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec le code d'épellation en radiotéléphonie. 	± 30 min	1
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DES COURS D'ACTIVITÉS POLICIÈRES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se sensibiliser aux paramètres des cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.) <i>Prendre en charge un événement et Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention.</i> 	1 h 30 min	s. o.
2	ASPECTS LÉGAUX – RETOUR SUR LE TEST PRÉPARATOIRE ET LE TEST SUR LES POUVOIRS ET DEVOIRS DE L'AGENT DE LA PAIX EN MATIÈRE DE CAPACITÉ DE CONDUIRE AFFAIBLIE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer la théorie sur les aspects légaux dans des mises en situation. ▪ Clarifier la compréhension des aspects légaux et l'application des pouvoirs et devoirs. 	3h	2
3	POUVOIRS ET DEVOIRS DE L'AGENT DE LA PAIX EN MATIÈRE CRIMINELLE ET EN VERTU DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réviser les connaissances relatives aux pouvoirs et devoirs. ▪ Clarifier l'application des pouvoirs et devoirs. ▪ Faire des liens entre les différents pouvoirs d'intervention. ▪ Appliquer les pouvoirs et devoirs dans des contextes d'application. 	3h	2
4	COMMUNICATION (PARTIE 1) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer les stratégies de communication dans diverses situations. 	3h	2, 6
4.1	COMMUNICATION (PARTIE 2) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer les stratégies de communication dans diverses situations. 	3h	2, 6

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
5	PERQUISITIONS, FOUILLES ET SAISIES AVEC ET SANS MANDAT <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comprendre l'application de l'article 8 de la Charte des droits et libertés. ▪ Connaître les exceptions (pouvoirs de saisie sans mandat). ▪ Connaître les différents mandats, dont le mandat de perquisition, le mandat d'entrée et le télémandat pour prélèvements sanguins. 	3h	2
6	PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : INTERVENIR SUR LES LIEUX <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'intervention sur les lieux. 	5h	1, 2, 6, 7
7	PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : PLANIFIER LA SUITE DES OPÉRATIONS <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de la suite des opérations. 	1h	3, 4, 6
8	PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : PLANIFIER ET EFFECTUER L'ENTREVUE D'UN PLAIGNANT, D'UN TÉMOIN OU D'UNE VICTIME <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de l'entrevue de victime. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'entrevue de victime. 	1 h 30 min	3, 4, 6
9	PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : PRÉPARATION DU DOSSIER EN VUE DU TÉMOIGNAGE À LA COUR <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la consignation de la preuve et à la préparation de la victime pour son témoignage à la cour. 	1 h 30 min	4, 5, 6
10	CRPO <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer des demandes CRPO efficaces. 	1 h 30 min	1, 2
11	L'APPAREIL DE DÉTECTION APPROUVÉ ALCO-SENSOR FST (ADA) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Procéder à la vérification de l'ADA. ▪ Préparer le sujet. ▪ Procéder au prélèvement d'un échantillon d'haleine. ▪ Interpréter le résultat obtenu. ▪ Intervenir dans le respect de ses pouvoirs et devoirs en matière de capacité de conduire affaiblie. 	3h	2, 6
12	L'ADMINISTRATION DES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM) – ACTIVITÉ GLOBALE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrer les ECM à un sujet. ▪ S'approprier les normes d'administration des ECM. ▪ Reconnaître certains signes et symptômes liés à certaines drogues. ▪ Justifier sa décision (MRC ou MRS). Activité préparatoire (en ligne) : LES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM)	3h ±2h	2, 6, 7
13	LES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM) – ÉVALUATION CERTIFICATIVE PARTIE 1 – ASPECTS LÉGAUX <ul style="list-style-type: none"> ▪ Valider ses connaissances quant aux pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en matière de capacité de conduire affaiblie. PARTIE 2 – L'ADMINISTRATION DES ECM Démontrer sa capacité à administrer les ECM, interpréter les résultats des tests et rédiger le formulaire.	1 h 30 min 30 min	2

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
14	RENSEIGNEMENT CRIMINEL <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître le renseignement criminel et être mieux outillé pour le mettre en pratique comme policier-patrouilleur. ▪ Déterminer leur rôle au sein du cycle de renseignement. ▪ Être sensibilisé à l'existence du plan de lutte à l'intimidation envers les intervenants du système de justice. ▪ Connaître les caractéristiques propres à certains types d'organisations criminelles d'intérêt. 	3h	2
15 (socio-com)	ATELIER THÉMATIQUE APPROCHE CLIENT <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconnaître l'approche client, selon différentes clientèles. ▪ Appliquer des stratégies de communication. ▪ Identifier la responsabilité policière à l'égard de la prise en charge des besoins du client. ▪ Distinguer les différents types de partenariat à mobiliser. 	1 h 30 min	2, 6
16	ATELIER THÉMATIQUE RÈGLEMENT MUNICIPAL <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement concernant l'application des règlements municipaux. 	3h	1, 2, 4, 6
17	ÉPREUVE FORMATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement. 	3h	1, 2, 4, 6
18	ATELIER CAPACITÉ DE CONDUIRE AFFAIBLIE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervenir en prenant en charge un événement impliquant la conduite d'un véhicule à moteur avec une capacité de conduire affaiblie. ▪ Effectuer une enquête afin d'acquiescer les motifs de croire à une infraction de conduite avec la capacité affaiblie, sans utiliser d'outils tels que l'ADA ou les ECM. 	3h	1, 2, 4, 6
19	ATELIER THÉMATIQUE MANDATS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant l'arrestation d'une personne pour un mandat d'emprisonnement, d'amener devant le percepteur ou d'arrestation. 	3h	1, 2, 4, 6
20	PLATEAU POSSESSION DE STUPÉFIANTS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement concernant l'application de la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i> (possession, possession en vue du trafic et possession conjointe). 	3h	1, 2, 4, 6
21	PLATEAU CONFLIT ENTRE VOISINS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant un conflit entre voisins. 	3h	1, 2, 4, 6
22	PLATEAU ENTREVUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer une entrevue de victime en patrouille jumelée. 	3h	3, 4, 6
23	FUGUE, ENLÈVEMENT, DISPARITION, ALERTE AMBER <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier la procédure à suivre en cas de fugue, enlèvement ou disparition. ▪ S'approprier la procédure à suivre lors d'une alerte Amber. 	3h	1, 2, 4

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
24	PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : INTERVENIR SUR LES LIEUX ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'intervention sur les lieux.	2 h 30 min	1, 2, 3, 4, 6, 7
25	PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : PLANIFIER L'ENTREVUE ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de l'entrevue de la victime.	30 min	3, 6
26	PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : EXÉCUTER L'ENTREVUE ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'entrevue de la victime.	3 h	3, 4, 6
27 (socio-com)	RÉTROACTION <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> ▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre du plateau <i>Violence conjugale</i> . ▪ Identifier les actions, solutions et attitudes à privilégier auprès d'une victime. ▪ Se familiariser avec les particularités de l'intervention policière auprès de clientèles ayant des besoins particuliers.	3 h	2, 6
28	PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : CONSIGNER LA PREUVE ET PRÉPARER LE TÉMOIGNAGE À LA COUR ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la consignation de la preuve et du témoignage à la cour.	1 h 30 min	4, 5, 6
29	SORTIE POLICIÈRE 1 ▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.	4 h	1, 2, 4, 6, 7
30	<i>LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS (LSJPA)</i> ▪ Se familiariser avec le cheminement d'un dossier LSJPA. ▪ Appliquer le programme de mesures extrajudiciaires. ▪ Se familiariser avec les obligations spécifiques à la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i> . ▪ Appliquer la LSJPA dans diverses situations.	3 h	2
31	RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 1 Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 1.	1 h 30 min	1, 2, 4, 6, 7
32 (socio-com)	ATELIER THÉMATIQUE <i>DIVERSITÉ/PROFILAGE</i> ▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation réalistes. ▪ Distinguer les différents types de profilage. ▪ Identifier les facteurs favorisant des interventions policières discriminatoires. ▪ Se sensibiliser à l'impact des pratiques discriminatoires, tant sur les personnes que sur le processus juridique.	3 h	2, 6
33	SORTIE POLICIÈRE 2 ▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.	4 h	1, 2, 4, 6, 7

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
34	RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 2. 	3 h	1, 2, 4, 6, 7
35	SORTIE POLICIÈRE 3 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière. 	4 h	1, 2, 4, 6, 7
36 (socio-com)	ATELIER THÉMATIQUE SANTÉ MENTALE – INTERVENIR DANS DES CONTEXTES DE VULNÉRABILITÉ <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation impliquant des personnes aux prises avec un problème de santé mentale et de déficience intellectuelle. ▪ Se familiariser avec les particularités de l'intervention policière auprès d'une personne présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA). ▪ Intégrer les différentes facettes de l'application de la loi P-38. 	3 h	2, 6
37	RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 3 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 3. 	3 h	1, 2, 4, 6, 7
38 (socio-com)	ATELIER THÉMATIQUE MALTRAITANCE DES AÎNÉS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Situer le rôle du policier au regard de la situation de maltraitance des aînés. ▪ Reconnaître les types et les indicateurs de maltraitance des aînés. ▪ Interagir avec la personne aînée vulnérable et son entourage. ▪ Identifier des actions visant à mettre fin à la situation. 	1 h 30 min	2, 6
39 (socio-com)	RÉTROACTION AGRESSION SEXUELLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de l'intervention réalisée auprès d'une victime d'agression sexuelle. ▪ Se sensibiliser à l'approche adéquate à adopter à l'égard d'une victime d'agression sexuelle adulte. ▪ Identifier les ressources, références et informations à communiquer à la victime. ▪ Mettre en application l'entente multisectorielle. 	1 h 30 min	2, 6
40	SORTIE POLICIÈRE 4 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière. 	4 h 30	1, 2, 4, 6, 7
41	RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 4 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 4. 	3 h	1, 2, 4, 6, 7
42	CYBERCRIMES ET CYBERINTIMIDATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier la procédure d'intervention dans le cas de crimes informatiques, dont la cyberintimidation. 	3 h	2, 4

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
43	ATELIER THÉMATIQUE <i>SCÈNE DE CRIME</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant une scène de crime. 	3h	1, 2, 3, 4, 6, 7
44	SORTIE POLICIÈRE 5 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière. 	3h	1, 2, 3, 4, 6, 7
45	RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 5 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 5. 	3h	1, 2, 3, 4, 6, 7
46	TÉMOIGNAGE À LA COUR <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier la manière de témoigner à la cour. 	3h	5
47	ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 1 : INTERVENTION SUR LES LIEUX <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer sa capacité à intervenir sur les lieux d'un événement. 	30 min	1, 2, 4, 7
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 2 : CONSIGNATION DE LA PREUVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer sa capacité à rédiger ses notes et les rapports et formulaires inhérents à l'intervention. 	1h	3, 4
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 3 : ÉPREUVE DE CONNAISSANCES SUR LES ASPECTS LÉGAUX <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer ses connaissances quant aux aspects légaux. 	2h	2
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 4 : ÉPREUVE DE CONNAISSANCES SUR LES RÉALITÉS SOCIALES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer ses connaissances concernant l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales. 	1h	2
48	ATELIER THÉMATIQUE <i>PROCÉDURE D'ÉCROU</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec la procédure d'écrou. 	1 h 30 min	2
49	SORTIE POLICIÈRE 6 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière. 	3h	1, 2, 4, 6, 7
50	RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 6 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 6. 	3h	1, 2, 4, 6, 7
51	SORTIE POLICIÈRE 7 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière. 	3h	1, 2, 4, 6, 7
52	RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 7 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 7. 	3h	1, 2, 4, 6, 7
53.1	RÉDACTION DE RAPPORTS ET FORMULAIRES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec la rédaction des rapports et formulaires les plus fréquemment utilisés. 	1 h 30 min	4

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
53.2	RAPPORTS DU POSTE DE POLICE NICOLET-ENPO : FONCTIONNEMENT <ul style="list-style-type: none">Se familiariser avec le fonctionnement du pigeonier et du classeur du poste de police Nicolet-ENPO associés à la rédaction des rapports et des formulaires.	1 h	4
53.3	RÉDACTION DE RAPPORTS ET FORMULAIRES <ul style="list-style-type: none">S'approprier la manière de rédiger les rapports et formulaires.	1 h 30 min	4
54	RÉTROACTION : RAPPORTS ET FORMULAIRES <ul style="list-style-type: none">Effectuer un retour sur la rédaction des rapports et des formulaires produits.	1 h 30 min	4
55	RÉALITÉ POLICIÈRE EN CONTEXTE AUTOCHTONE <ul style="list-style-type: none">Se sensibiliser aux réalités des femmes autochtones.Se familiariser avec le contexte d'intervention en milieu autochtone.	1 h 30 min	2

Évaluation

Le cours de *Prendre en charge un événement* comporte deux types d'évaluation : les épreuves de coordination de mouvements (ECM) et l'évaluation finale de la compétence.

ÉPREUVE CERTIFICATIVE DES ECM

L'épreuve certificative des ECM comporte deux parties.

PARTIE 1 : L'enquête de capacité de conduire affaiblie et les pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en la matière et Normes d'administration des épreuves de coordination des mouvements (ECM) (90 min)

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer ses connaissances théoriques et à utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière pour des cas de capacité de conduire affaiblie. Cette épreuve comporte 30 questions à choix multiples.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir minimalement obtenu la note de passage de 80 %.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

S'il échoue à cette partie, l'aspirant policier devra reprendre cette partie dans son ensemble après avoir assisté à une formation d'appoint.

PARTIE 2 : Administration des épreuves de coordination des mouvements (ECM) (30 min)

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer sa capacité à administrer les ECM, interpréter les résultats des tests et à rédiger le formulaire approprié.

L'ensemble de sa performance est évalué par un policier-instructeur qui utilise une grille certificative spécifique à l'administration des ECM semblable à la liste de vérification.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir minimalement obtenu la note de passage de 60 %.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

S'il échoue à cette partie, l'aspirant policier devra reprendre cette partie après avoir effectué l'activité préparatoire en ligne sur Moodle (PC12.0) et après avoir assisté à une formation d'appoint.

ÉPREUVE CERTIFICATIVE DE LA COMPÉTENCE PRENDRE EN CHARGE

L'épreuve certificative de ce cours comporte quatre parties qui ont lieu à l'activité 47, lors des deux dernières semaines de formation.

PARTIE 1 : Intervention sur les lieux (25 min)

Cette partie consiste pour l'étudiant à recevoir un appel et à effectuer seul une intervention policière en prenant en charge l'événement d'une mise en situation donnée. Plus précisément, il doit :

⇒ amorcer l'intervention;

⇒ intervenir sur les lieux.

L'ensemble de sa performance est évalué par un policier-instructeur qui utilise la grille certificative de la compétence, laquelle est connue des étudiants avant l'épreuve.

▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir minimalement obtenu la note de passage de 60 %.

▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

S'il échoue, l'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant pourra reprendre les parties 1 et 2 de l'épreuve certificative avec une mise en situation différente de celle à laquelle il a échoué.

Cette partie compte pour 80 % de la note finale de la compétence.

PARTIE 2 : Consignation de la preuve (60 min)

Cette partie consiste pour l'étudiant, à la suite de son intervention de la partie 1, à consigner la preuve en vue du témoignage à la cour. Plus précisément, il doit :

⇒ rédiger le rapport approprié.

Le rapport est corrigé par le correcteur de rapport selon les mêmes critères de correction que ceux utilisés tout au long du programme.

▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 % lors de la correction de son rapport.

▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il y a échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant pourra reprendre la partie 1 de l'épreuve certificative avec une mise en situation différente de celle à laquelle il a échoué ainsi que la partie 2. Il est impératif qu'il réussisse les deux parties.

Cette partie compte pour 20 % de la note finale de la compétence.

PARTIE 3 : Épreuve de connaissances sur les aspects légaux (120 min)

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer ses connaissances théoriques et à utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière. Cette épreuve comporte 30 questions à choix multiples.

▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 %.

▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il y a échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant reprendra cette partie avec une version différente de l'épreuve.

PARTIE 4 : Épreuve de connaissances sur les réalités sociales (60 min)

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer sa capacité à utiliser ses connaissances relatives à l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales, et ce, dans le cadre de mises en situation écrites. Cette épreuve comporte l'analyse de deux cas pour lesquels s'ensuivent des questions à réponses courtes ou d'identification d'éléments.

▪ Conditions de réussite de l'épreuve

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 %.

▪ Modalités de reprise en cas d'échec

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il y a échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, il reprendra cette partie avec une version différente de l'épreuve.

NOTATION

En vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ, l'étudiant recevra un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E) pour l'ensemble du cours. La note de passage est établie à D (60 %). L'étudiant pourra être informé du portrait de sa performance telle que traduite dans la grille d'évaluation certificative.

Dans le guide de notation présenté ci-dessous, la cote générale est accompagnée d'un bref descriptif du **niveau de maîtrise de la compétence** atteint par l'étudiant au terme du cours.

GUIDE DE COTATION			
%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

École nationale
de **POLICE**
du Québec

Programme de formation initiale
en patrouille-gendarmerie

Structure et caractéristiques



*Document
d'information*

École nationale
de **POLICE**
du Québec

Programme de formation initiale
en patrouille-gendarmerie

Structure et caractéristiques

Document d'information

[PFIPG-2212]

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2014

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion en tout ou en partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Version du 17 janvier 2024

Référence : PFIPG-2212

Table des matières

INTRODUCTION	V
LE PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE (PFIPG)	1
La durée.....	2
Le lieu de la formation.....	2
La langue de formation	2
Le personnel formateur	2
Le contexte de formation : l'internat et les valeurs de l'ENPQ (RIDER).....	3
Les compétences du programme.....	3
Les stratégies de formation	4
L'approche par compétences.....	4
Le poste de police-école	4
Les simulations et les rétroactions	4
Les apprentissages de disciplines techniques.....	5
Les formules pédagogiques	5
Les sorties de patrouille et les rétroactions	5
La réflexion éthique	6
Les plateaux de simulation	6
Les ateliers thématiques et pratiques.....	7
La formation en ligne	7
L'accompagnement de l'aspirant policier.....	7
Le <i>coaching</i>	7
Le tutorat	8
Le suivi comportemental	8
L'évaluation certificative des compétences	8
Les épreuves certificatives.....	8
L'attestation de réussite	9
Annexe 1 – Répartition des compétences du Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.....	11
Annexe 2 – Répartition des heures investies par les aspirants policiers au PFIPG	13
Annexe 3 – Les objectifs et standards.....	15
Annexe 4 – Schéma <i>La désescalade et la communication tactique – Une formation unifiée</i> ...	31
Annexe 5 – Thématiques abordées.....	33
Annexe 6 – Fiche d'appréciation comportementale	37

Introduction

■ L'École nationale de police du Québec : mission, rôle et principales caractéristiques

Au centre d'un continuum de formation et avec la participation d'un important réseau de partenaires, l'École nationale de police du Québec (ENPQ) a pour mission d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence des activités relatives à la formation policière sur le territoire québécois.

Elle assume la responsabilité de la formation initiale dans les domaines de la patrouille-gendarmerie, de l'enquête et de la gestion policières. Elle offre également des activités de perfectionnement professionnel pour chacun de ces domaines. L'ENPQ effectue ou fait effectuer de la recherche orientée vers la formation policière et organise des échanges d'expertise sur le plan international.

Le Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG)

Pour un policier québécois, la préparation à l'exercice de la profession se fait au moyen de deux programmes de formation successifs et complémentaires : le programme d'études collégiales en Techniques policières d'une durée de trois ans* et le Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG) offert exclusivement par l'ENPQ et dont la durée est de 16 semaines. La réussite du PFIPG confère à l'aspirant policier le droit d'exercer la fonction de policier.

Lors de ses études collégiales, l'aspirant policier acquiert l'ensemble des compétences de la formation générale et les compétences de base de la formation spécifique aux techniques policières. Au PFIPG, il mobilise et intègre ces compétences dans l'exercice des modes d'intervention policière les plus répandus au Québec, en plus de développer de nouvelles compétences.

Ces deux programmes s'appuient sur les orientations de la politique ministérielle *Vers une police plus communautaire* et sur la *Loi sur la police*. La politique ministérielle a permis d'établir une série de mesures s'inscrivant dans une volonté de moderniser la police, de la rendre plus professionnelle et plus près de la communauté. Les contenus de formation de ces deux programmes intègrent donc les grands principes de ladite politique, soit : le rapprochement avec le citoyen, le partenariat avec d'autres institutions, l'approche par la résolution de problèmes et le renforcement des mesures préventives. L'adoption de la *Loi sur la police*, en juin 2000, faisait également partie des objectifs de la politique ministérielle en permettant d'actualiser la mission des corps policiers et d'établir le caractère communautaire de l'action policière. L'article 48 précise d'ailleurs que, pour réaliser leur mission, les policiers doivent sauvegarder les droits et libertés, respecter les victimes et coopérer avec la communauté dans le respect du pluralisme culturel. Dans cette optique, les contenus de formation sont constamment appelés à évoluer afin de s'adapter notamment aux nouvelles réalités sociales, aux recommandations émanant d'autorités diverses et aux nouvelles responsabilités liées à la fonction du patrouilleur.

Le présent document expose la structure et les caractéristiques principales du PFIPG. Il présente le cadre général dans lequel est placé l'aspirant policier tout au long de sa formation à l'ENPQ, l'approche pédagogique privilégiée, les compétences visées par le programme, les différentes stratégies de formation ainsi que l'évaluation certificative permettant d'attester de l'atteinte ou non des objectifs du programme.

* Le programme d'études collégiales en Techniques policières conduit soit à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), soit à une attestation d'études collégiales (AEC), selon le cas. Cela dépend si le candidat détient ou non une promesse d'embauche d'un service de police, de même qu'une formation préalable jugée satisfaisante.

■ La durée

Le programme de formation est d'une durée de 401 h 45 min et s'échelonne sur une période de 16 semaines. Il comprend des activités préparatoires à l'arrivée à l'ENPQ, soit 7 h 30 min d'enseignement à distance en mode synchrone et près de 25 h de travaux préparatoires obligatoires. De plus, l'aspirant-policier est impliqué dans des activités périscolaires, avant et après les heures de formation, pour un minimum de 65 h 30 min. En résumé, le passage d'un aspirant policier au PFIPG demande un investissement minimal de près de 470 heures.

■ Le lieu de la formation

Les activités du PFIPG se déroulent principalement sur le campus, dans les installations de l'ENPQ, à Nicolet. Ces installations de pointe permettent de faciliter la mise en place de contextes se rapprochant de la réalité du travail du patrouilleur : plateaux de simulation et d'intervention tactique variés (appartements, commerces divers, etc.), parcs intérieurs et extérieurs, circuit routier, simulateur de conduite et de tir, dojos, gymnases, salles de classe, etc. De nombreuses activités de simulation sont également réalisées sur le territoire de la ville de Nicolet.

■ La langue de formation

L'ensemble des activités qui composent le programme se déroulent en français, sauf en ce qui concerne le PFIPG destiné à la clientèle autochtone, qui peut être offert en français ou en anglais.

■ Le personnel formateur

Le personnel formateur est composé majoritairement de policiers, mais aussi de personnel civil.

Les formateurs policiers proviennent des différents corps de police du Québec. Les policiers actifs détiennent un contrat de prêt de service d'une durée de trois à cinq ans consenti par leur employeur respectif. La durée limitée des contrats permet de maintenir un lien avec les réalités et les pratiques policières contemporaines. Les policiers retraités et les membres du personnel civil assurent la continuité en occupant des postes sur une période prolongée. Les formateurs non policiers détiennent une formation et une expérience reconnues notamment dans les domaines suivants : sociocommunautaire, légal, intervention physique, tir et conduite.

■ Le contexte de formation : l'internat et les valeurs de l'ENPQ (RIDER)

L'aspirant policier réside obligatoirement à l'École pendant toute la durée du programme. L'internat poursuit des objectifs qui sont partie intégrante de la formation. Plus précisément, les activités périscolaires représentent des contextes d'intégration privilégiés pour acquérir les attitudes et les comportements professionnels compris dans les objectifs du programme ainsi que les valeurs de l'ENPQ (représentées par l'acronyme RIDER : **R**espect – **I**ntégrité – **D**iscipline – **E**ngagement – Sens des **R**esponsabilités). L'internat permet d'offrir à l'aspirant policier un encadrement éducatif supérieur, caractérisé par un horaire structuré, de même que par une organisation efficace des services et des ressources disponibles. Le fait d'amener les aspirants policiers à vivre ensemble contribue également à renforcer le sentiment d'appartenance et à favoriser l'entraide.

■ Les compétences du programme

Le but ultime du PFIPG est de développer chez l'aspirant policier les compétences nécessaires à l'accomplissement des tâches habituelles du patrouilleur, et ce, selon les seuils de performance requis lors de son entrée en fonction. Pour atteindre ce but, le programme est articulé de façon à permettre le développement des 12 compétences ciblées, réunies sous 6 dimensions :

■ Les activités policières

- Prendre en charge un événement
- Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention

■ Les techniques

- Intervenir physiquement auprès des personnes
- Utiliser le pistolet en situation de tir défensif
- Conduire un véhicule de police

■ L'intervention tactique

- Intervenir en intégrant un processus de prise de décision rapide et adapté à la situation tout en utilisant les principes et techniques de l'emploi de la force (Système d'analyse des interventions à risque - SAIR)
- Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant
- Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif
- Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied et l'interception à risque élevé d'un véhicule routier

■ Le maintien et rétablissement de l'ordre

- Intervenir en maintien et rétablissement de l'ordre (MRO) – Cote d'alerte 1

■ L'engagement dans la formation

- S'engager dans sa formation et sa profession

■ La communication

NOTES

□ *Communiquer dans un contexte d'intervention auprès des personnes*

- Cette compétence est intégrée dans les activités policières et les autres dimensions du programme et vise plus spécifiquement à amener l'aspirant policier à évaluer la situation, puis à planifier et à déployer une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne, et ce, quelle que soit la clientèle.
- La communication vise à obtenir un dénouement pacifique. Elle apparaît dans le *Modèle national de l'emploi de la force* comme une option à privilégier par l'intervenant lorsque les circonstances le permettent. À cette fin, l'ENPQ s'est dotée d'un outil d'aide à l'apprentissage sous forme de schéma. Le document *La désescalade et la communication tactique – Une formation unifiée*, à l'annexe 4, sert à situer la désescalade et la communication tactique dans ce schéma.

La description de chacune des compétences se trouve à l'annexe 3 (*Les objectifs et standards*).

Les stratégies de formation

L'approche par compétences

Le PFIPG a été élaboré selon les principes fondamentaux de l'approche par compétences, qui consiste à cerner les compétences inhérentes à l'exercice d'une profession et à les transposer dans le cadre d'un programme ou d'une activité de formation. Cette approche se caractérise également par les stratégies de formation employées, conçues pour favoriser la participation active de l'étudiant au développement des compétences visées par le programme.

Le poste de police-école

L'intégration à un milieu de travail simulé constitue l'assise du programme. L'aspirant policier, dès son arrivée à l'ENPQ, signe un contrat d'engagement avec le poste de police Nicolet-ENPQ. Il y agit comme policier à part entière et évolue dans une structure physique (poste d'accueil, salles d'entrevue, etc.) et organisationnelle (directeur et responsable du poste, superviseurs, gradés, directives internes, activités de patrouille et de formation, etc.) s'inspirant de celle d'un véritable poste de police.

Les simulations et les rétroactions

Les activités pédagogiques liées au poste de police Nicolet-ENPQ s'inscrivent dans une vision de l'apprentissage axée sur l'action et la réflexion sur l'action.

À cet égard, la simulation et la rétroaction sont les formules pédagogiques privilégiées dans la conception des activités de formation. Les mises en situation

(avec comédiens professionnels) et les jeux de rôle (personnifiés par les aspirants policiers)* permettent de placer l'aspirant policier dans un contexte se rapprochant le plus possible des tâches concrètes liées à la fonction de travail du patrouilleur. La rétroaction amène l'aspirant policier à porter un regard critique sur sa performance et celle de ses pairs, puis à en dégager des conclusions utiles à la progression de ses apprentissages.

Les apprentissages de disciplines techniques

Outre les activités pédagogiques se déroulant au poste de police-école, la formation propose à l'aspirant policier l'apprentissage de disciplines techniques comme le tir, la conduite d'un véhicule de police et les techniques d'intervention physique, incluant le sauvetage en milieu riverain.

Les simulateurs de tir et de conduite, le circuit routier et les salles de simulation et d'entraînement particulier, telles que les dojos et la salle de tir, sont utilisés afin de permettre l'acquisition des compétences propres à ces disciplines plus techniques. Ils permettent ainsi à l'aspirant policier de faire face à des situations qui simulent la réalité du travail policier.

Les formules pédagogiques

- Les sorties de patrouille et les rétroactions
- La réflexion éthique
- Les plateaux de simulation
- Les ateliers thématiques et pratiques
- La formation en ligne

Les sorties de patrouille et les rétroactions

Au poste de police Nicolet-ENPQ, l'aspirant policier fait partie d'une équipe de relève supervisée par un instructeur. Après avoir fait l'inspection de son véhicule, il se présente au **rassemblement** du matin, où il reçoit des affectations et planifie sa journée en y intégrant des visées stratégiques. Il part ensuite **patrouiller** dans son secteur d'intervention, où il assure une présence policière, répond aux appels en provenance du centre des télécommunications de l'ENPQ et prend en charge des interventions. Une courte rétroaction individuelle visant à renforcer ou à recadrer l'aspirant policier relativement à certains éléments (points forts, points à améliorer, prise de décision et attitudes et comportements

* Le comédien professionnel, présent dans de nombreuses mises en situation, joue un rôle important en réagissant, selon des balises préétablies, aux demandes de l'aspirant policier ainsi qu'aux attitudes et aux comportements de celui-ci en cours d'intervention. Les réactions du comédien permettent à l'aspirant policier de mesurer l'effet de ses actions, de ses attitudes et de ses comportements et de s'ajuster en cours d'intervention ou en cours de stage. La personnification de personnages par les aspirants policiers dans de nombreux jeux de rôle permet également à ces derniers de prendre conscience de l'effet des attitudes et des comportements sur différentes clientèles et contribue, par le fait même, au développement d'empathie envers les citoyens.

professionnels) est effectuée par un instructeur présent sur les lieux de l'intervention. La rétroaction individuelle permet à l'aspirant policier d'avoir un retour direct et immédiat sur sa performance tout en développant sa capacité à s'autoévaluer.

Au terme de sa journée de patrouille, l'aspirant policier assiste au **démembrement**, où il transmet les informations d'intérêt et ses observations à la relève suivante, aux partenaires externes et au superviseur. Par la suite, il a la responsabilité de produire des **rapports** et de les remettre en respectant les directives du poste. La rédaction des rapports fait l'objet d'un suivi particulier afin d'amener l'aspirant policier à rédiger avec soin et à remplir minutieusement le dossier relatif à son intervention. Afin de se rapprocher de la réalité de travail, certains rapports sont rédigés et soumis à partir d'outils informatisés.

Chaque journée de patrouille est suivie d'une **rétroaction de groupe** qui vise à faire un retour sur l'occupation du temps de patrouille et à renforcer la compréhension de l'aspirant policier relativement à la prise en charge d'un événement. Les rétroactions de groupe permettent ainsi aux aspirants policiers de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir, puis d'en dégager des conclusions utiles pouvant orienter leurs futures interventions. Les interactions entre pairs contribuent grandement au cheminement d'apprentissage, en favorisant notamment le partage des bonnes pratiques et la confrontation constructive des points de vue. Les rétroactions permettent donc d'approfondir à la fois la compréhension des attentes tant pour la compétence *Prendre en charge un événement* que pour la compétence *Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention*.

La réflexion éthique

La réflexion éthique s'exerce principalement à travers des retours d'expérience qui reposent sur des interventions effectuées en cours de formation. Les retours d'expérience, qui sont complémentaires aux rétroactions de groupe, permettent à l'aspirant policier d'analyser ses interventions sous l'angle des facteurs qui ont influencé sa prise de décision, soit les facteurs contextuels, organisationnels, légaux et personnels. Le programme propose trois retours d'expérience en plus d'une quatrième activité au cours de laquelle des dilemmes éthiques hypothétiques sont analysés à travers le modèle du retour d'expérience. Ces activités suivent une progression qui vise à favoriser l'intégration du processus réflexif par l'aspirant policier et son transfert dans sa pratique policière.

Les plateaux de simulation

Un plateau comporte habituellement trois simulations orientées autour d'une même thématique. Chaque aspirant policier joue en alternance les rôles d'observateur, de policiers (contact ou couvreur). Dans le cadre de certains plateaux, ils peuvent également être appelés à jouer un rôle de suspect ou de victime. Chaque simulation est suivie d'une rétroaction immédiate. Les aspirants policiers étant intervenus à titre de policiers sont appelés à commenter leur performance. Les autres

aspirants policiers sont invités à porter un regard critique sur l'intervention à partir de critères et d'indicateurs spécifiques à la compétence et à la thématique. L'instructeur commente également la performance des deux policiers, puis se sert de ses observations pour soutenir l'explication de certains contenus spécifiques à la thématique qui sont susceptibles d'être intégrés dans la simulation subséquente. Le ratio d'encadrement d'un instructeur pour six ou neuf aspirants policiers permet un accompagnement personnalisé.

Les ateliers thématiques et pratiques

Les ateliers thématiques sont utilisés pour sensibiliser les aspirants policiers à une thématique ou pour favoriser l'intégration de contenus de formation, par exemple, les contenus psychosociaux reliés aux réalités sociales

Les ateliers pratiques visent le développement de certaines habiletés ou la maîtrise de procédures spécifiques. Par exemple, lors d'une activité de formation en *Maintien et rétablissement de l'ordre – Cote d'alerte 1*, les aspirants policiers expérimentent différentes techniques en adaptant leur niveau de force et leurs actions à la résistance des manifestants.

Les activités préparatoires

Les activités préparatoires sont utilisées à différents moments au cours du parcours de formation de l'aspirant policier. Tout d'abord, une période de trois semaines avant l'entrée à l'ENPQ est consacrée à la préparation de l'aspirant policier à son programme. Cette période, appelée *Semaines préparatoires*, est consacrée à de la formation synchrone et asynchrone organisée et encadrée. Les activités prévues lors des semaines préparatoires visent notamment la mise à jour des notions collégiales, la connaissance des règles de vie à l'ENPQ ainsi que certaines notions préparatoires au PFIPG. Les semaines préparatoires sont obligatoires pour tous les aspirants policiers ayant reçu la confirmation de leur date d'entrée à l'ENPQ. Au cours de cette période, l'aspirant policier s'engage à suivre un itinéraire de travail structuré, intégrant principalement des activités autonomes, encadrées à certains moments par un instructeur. Au cours de la semaine précédant l'entrée à l'ENPQ, des activités en classe virtuelle sont également planifiées.

Finalement, durant la formation, les activités en ligne sont complémentaires aux activités en présence. Elles sont notamment utilisées en préparation à une activité spécifique pour introduire de nouveaux contenus, en valider la compréhension et pour consulter la documentation.

L'ENPQ a recours à un environnement numérique d'apprentissage (Moodle) pour héberger les activités en ligne et l'ensemble de la documentation nécessaire à la réalisation des activités pédagogiques.

L'accompagnement de l'aspirant policier

Le coaching

Le rôle du formateur au PFIPG est d'accompagner l'aspirant policier dans le développement progressif des compétences visées. La stratégie d'enseignement privilégiée est axée sur le *coaching*. Concrètement, le *coach* encadre et anime des activités pédagogiques au cours desquelles il utilise différentes techniques d'animation qui encouragent la participation de l'aspirant policier, suscitent sa réflexion et son autoévaluation et l'amènent à trouver ses propres réponses aux situations problématiques qui lui sont proposées.

Dans son rôle de *coach*, le formateur apporte les précisions nécessaires en vue de recadrer ou de réorienter l'aspirant policier ou encore de mettre en évidence certaines notions théoriques et techniques susceptibles de soutenir ce dernier dans l'atteinte des objectifs.

Le tutorat

Le tutorat exercé auprès de l'aspirant policier permet de le guider dans l'intégration de sa formation et dans la réussite du programme. L'appropriation des valeurs de l'ENPQ constitue également un élément important du succès de l'aspirant policier, par l'adoption des comportements attendus par la profession et par le programme de formation. L'instructeur-tuteur intervient donc autant sur le plan des apprentissages liés aux compétences du programme que sur le plan du savoir-être de l'aspirant policier, et ce, durant les activités de formation et en dehors de celles-ci. En effet, il rencontre l'aspirant policier à trois reprises durant sa formation pour effectuer un suivi. Afin de s'y préparer, l'aspirant policier remplit un rapport de progression des apprentissages qui l'amène à s'évaluer en déterminant ses forces, ses points à améliorer et les moyens pour progresser. Le tuteur en prend connaissance avant chaque rencontre pour guider la discussion et proposer des mesures à prendre pour atteindre les objectifs.

Le suivi comportemental

En raison des attentes élevées de la société et des corps de police à l'endroit des policiers, le PFIPG tend à développer chez les aspirants policiers des normes élevées de services professionnels et de comportements éthiques. Inspirée par le règlement sur la discipline interne des organisations policières, le *Code de déontologie des policiers du Québec* et les valeurs fondamentales attendues par la profession et les corps de police, l'ENPQ exerce auprès de l'aspirant policier un encadrement et un suivi en matière comportementale.

Conçu dans un esprit de soutien lié au tutorat, cet encadrement confronte néanmoins l'aspirant policier à des exigences sur le plan de la conduite professionnelle requise par la profession policière. Il contribue à accompagner l'aspirant policier vers la consolidation de comportements attendus et définit les modalités de sanction à l'égard d'attitudes incompatibles avec la profession.

L'appréciation comportementale de l'aspirant policier, effectuée à l'aide de la *Fiche d'appréciation comportementale* (FAC), est également un repère important pour les corps de police lors de leur processus de recrutement (voir l'annexe 6).

L'évaluation certificative des compétences

Les épreuves certificatives

Réalisée en fin de parcours, l'évaluation certificative permet de juger du niveau d'atteinte des compétences visées par le programme. Les critères d'évaluation sont tirés de ceux qui ont servi à apprécier la performance de l'aspirant policier tout au long de sa formation. L'évaluation certificative au PFIPG s'inscrit dans la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) qui encadre les pratiques d'évaluation à l'ENPQ.

L'évaluation certificative est composée de plusieurs épreuves permettant à l'aspirant policier de faire la démonstration de ses compétences dans les différents domaines de l'intervention policière couverts par le programme. Ainsi, l'aspirant policier est appelé à :

- répondre à un appel et intervenir seul à partir d'une mise en situation donnée, pour la prise en charge de l'événement;
- utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière;
- démontrer sa capacité à déployer une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne;
- utiliser ses connaissances auprès de clientèles présentant des particularités sociales, et ce, dans le cadre de mises en situation;
- démontrer sa capacité à intervenir physiquement auprès des personnes dans le respect du *Modèle national de l'emploi de la force*;
- consigner la preuve en lien avec l'événement pour lequel il est intervenu (rédaction adéquate des notes, du constat d'infraction et du rapport approprié);
- démontrer ses habiletés techniques lors d'épreuves de qualification en tir, en conduite et en intervention physique;
- démontrer sa capacité à administrer les épreuves de coordination des mouvements (ECM), à interpréter les résultats des tests et à rédiger le formulaire approprié.

L'attestation de réussite

À l'issue du programme, l'ENPQ atteste le degré de maîtrise des compétences de chaque aspirant policier en délivrant un relevé de notes. L'atteinte des standards exigés pour chacune des compétences du programme est soulignée lors d'une cérémonie protocolaire.

Annexe 1

Répartition des compétences du Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

NOTE : Le nombre d'heures indiqué dans le tableau est celui consacré à des activités précises liées à chaque thématique. Il tient compte des activités de formation animées par un instructeur en présentiel ou en formation à distance en mode synchrone.

Énoncé des compétences	Durée	%
LES ACTIVITÉS POLICIÈRES		47,8 %
Prendre en charge un événement, incluant les activités de formation spécifiques et les rétroactions sur la compétence <i>Communiquer dans un contexte d'intervention auprès des personnes</i>	140 h	37,2 %
Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention	40 h 25 min	10,7 %
LES TECHNIQUES		33,6 %
Intervenir physiquement auprès des personnes, incluant les rétroactions sur la compétence <i>Communiquer dans un contexte d'intervention auprès des personnes</i>	63 h 30 min	16,9 %
Utiliser le pistolet en situation de tir défensif	31 h 30 min	8,4 %
Conduire un véhicule de police	31 h 30 min	8,4 %
L'INTERVENTION TACTIQUE		12,2%
Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant	14 h 30 min	3,8 %
Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif	6 h	1,6 %
Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied et l'interception à risque élevé d'un véhicule routier	13 h 30 min	3,6 %
Intervenir en intégrant un processus de prise de décision rapide et adapté à la situation tout en utilisant les principes et techniques de l'emploi de la force (SAIR)	12 h	3,2 %
LE MAINTIEN ET RÉTABLISSEMENT DE L'ORDRE		4 %
Intervenir en tant que membre d'une section ou d'un peloton ou les deux, lors d'une opération de maintien et rétablissement de l'ordre à la cote d'alerte 1	15 h	4 %
L'ENGAGEMENT DANS LA FORMATION		2,4 %
S'engager dans sa formation et sa profession	9 h	2,4 %
TOTAL GÉNÉRAL	376 h 45 min	100 %

Annexe 2

Répartition des heures investies par les aspirants policiers au PFIPG

NOTE : Le nombre d'heures indiqué dans le tableau tient compte des activités de formation animées par un instructeur en présentiel ou en formation à distance en mode synchrone, ainsi que des activités préparatoires en ligne effectuées par les aspirants de façon autonome.

Type d'activité	Durée
ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE	
Activités policières	227 h 45 min
Techniques	167 h 15 min
Intervention tactique	53 h 45 min
Maintien et rétablissement de l'ordre	15 h
Engagement dans la formation	15 h 30 min
TOTAL	479 h 25 min
ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES	
Activités d'intégration et de vie en groupe	35 h 45 min
Activités de fin de formation	9 h 45 min
Autres activités	10 h
Activités de garde (approx.)	10 h
TOTAL	65 h 30min
TOTAL GÉNÉRAL	544 h 45 min

Annexe 3

Les objectifs et standards

Rappelons d'abord qu'une compétence est définie à l'ENPQ comme un savoir-agir en conformité avec les exigences de la profession. Elle se traduit par la capacité d'une personne à accomplir avec succès son rôle et ses tâches professionnelles, et résulte de la mobilisation et de l'utilisation efficaces de ressources internes (habiletés, connaissances et attitudes) et externes (documents, pairs, ressources du milieu, etc.).

La présentation des objectifs et standards pour les compétences visées au PFIPG respecte la structure habituelle d'un programme élaboré par compétences. Cette méthodologie comporte un vocabulaire qui lui est spécifique et qui mérite d'être précisé afin d'en faciliter la consultation.

L'**énoncé de la compétence** permet de définir de manière globale la compétence visée.

Le **contexte de réalisation** permet de faire ressortir les moyens privilégiés pour favoriser le développement de la compétence.

Les **éléments de la compétence** apportent les précisions nécessaires à la compréhension de la compétence et précisent ses grandes étapes d'exercice ou ses principales composantes.

Les **critères de performance** définissent les exigences qui permettent de témoigner de l'atteinte de la compétence.

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Prendre en charge un événement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir d'études de cas recréant toutes les étapes d'une intervention policière, c'est-à-dire de la prise d'appel jusqu'au témoignage à la cour. ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice avec des comédiens, au moyen de logements, en milieu urbain et sur le réseau routier. ▪ À partir d'un environnement de travail et d'un mode de fonctionnement recréant la vie d'un poste de police réel. ▪ À l'aide des rapports et des formulaires d'usage propres au travail policier. ▪ Au moyen de plateaux, d'ateliers thématiques et de rétroactions en présence. ▪ Au moyen d'activités, de lectures et de rétroactions en ligne. ▪ À l'aide d'instruments pédagogiques spécifiques visant l'aide à l'apprentissage, tels que : rapport de progression des apprentissages, <i>Modèle national de l'emploi de la force</i>, canevas pour la planification d'entrevues, etc. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Amorcer l'intervention.</p>	<p>1.1 Préparation adéquate de la prise en charge d'un événement</p>
<p>2. Intervenir sur les lieux.</p>	<p>2.1 Arrivée adéquate sur les lieux 2.2 Interception méthodique d'un véhicule routier 2.3 Intervention adéquate auprès des T-P-V 2.4 Intervention adéquate auprès du contrevenant ou du suspect 2.5 Contrôle adéquat du contrevenant ou du suspect 2.6 Déploiement adéquat d'une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne 2.7 Transport adéquat du contrevenant ou du suspect 2.8 Exécution adéquate de la procédure d'écrou 2.9 Intervention adéquate sur la scène</p>
<p>3. Effectuer l'enquête policière.</p>	<p>3.1 Planification adéquate de la suite des opérations 3.2 Planification adéquate d'une entrevue de T-P-V 3.3 Exécution adéquate d'une entrevue de T-P-V</p>
<p>4. Consigner la preuve.</p>	<p>4.1 Rédaction adéquate des notes en tenant compte des normes établies 4.2 Rédaction adéquate du constat d'infraction 4.3 Inscription adéquate des informations nécessaires au dossier 4.4 Rédaction adéquate de la narration du rapport en tenant compte des normes relatives à la production d'écrits professionnels</p>
<p>5. Témoigner à la cour.</p>	<p>5.1 Préparation adéquate de son témoignage à la cour</p>

-
- | | |
|-----------|---|
| 5.2 | Préparation adéquate d'un T-P-V en vue du témoignage à la cour |
| 5.3 | Témoignage adéquat à la cour |
| 6. | Apprécier son intervention. |
| 6.1 | Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention |
| 6.2 | Détermination de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence |
-

Et pour toute la compétence

- Intervention appropriée
 - Communication adéquate avec les ressources internes et externes concernées
 - Gestion efficace du travail
 - Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
 - Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux aspects légaux
 - Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux réalités sociales
-

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir d'une activité préparatoire au PFIPG. ▪ Dans le cadre des activités du poste de police Nicolet-ENPQ. ▪ Au moyen d'activités en classe, d'un atelier, de plateaux et de rétroactions en présence. ▪ Lors de patrouilles simples et jumelées, de jour ou de soir. ▪ En utilisant un véhicule de patrouille et ses équipements. ▪ En utilisant un véhicule banalisé. ▪ À partir d'un outil d'aide à la planification de patrouille. ▪ En appliquant des techniques de patrouille. ▪ En utilisant une méthode de résolution de problèmes adaptée à la patrouille. ▪ À l'aide des formulaires d'usage propres au travail policier. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ. ▪ À l'aide des rapports de progression et du bilan de formation en ligne.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Préparer et planifier sa patrouille.	1.1 Préparation et vérification adéquates de son matériel et du véhicule de patrouille 1.2 Élaboration adéquate de la planification de sa patrouille
2. Patrouiller son secteur.	2.1 Présence policière adéquate 2.2 Exécution adéquate d'une intervention sur la chaussée respectant les principes de sécurité
3. Finaliser sa journée de patrouille.	3.1 Rédaction et disposition adéquates des rapports et des formulaires 3.2 Suivis appropriés auprès des différents intervenants
4. Proposer la prise en charge d'une problématique de sécurité dans son secteur.	4.1 Identification juste de problématiques de sécurité dans son secteur 4.2 Proposition pertinente de la prise en charge d'une problématique de sécurité
5. Apprécier son intervention.	5.1 Identification précise de ses forces et de ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation spécifiques à la patrouille stratégique 5.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

Et pour toute la compétence

- Intervention appropriée (sécurité et professionnalisme)
 - Organisation adéquate du travail
 - Utilisation adéquate des communications
 - Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
-

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ En recréant un environnement teinté par la tension. ▪ En utilisant des plateaux de simulation. ▪ À l'aide de techniques d'intervention physique. ▪ À l'aide d'une fiche d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer continuellement la situation.	1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet 1.3 Évaluation adéquate du niveau de risque 1.4 Identification juste des pouvoirs et devoirs en fonction des motifs d'interpellation et de prise de contrôle de la situation
2. Planifier son intervention.	2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa perception et des considérations tactiques 2.2 Recours à l'assistance nécessaire
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux et du sujet 3.2 Prise en compte des aspects légaux liés à l'intervention 3.3 Déploiement adéquat d'une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne 3.4 Exécution adéquate de techniques de contrôle propres à l'option de force choisie 3.5 Intervention dans le respect adéquat des principes de défense 3.6 Intervention dans le respect adéquat des principes tactiques 3.7 Exécution adéquate d'une technique de mise des menottes 3.8 Vérification immédiate de l'intégrité physique du sujet 3.9 Exécution adéquate d'une fouille du sujet 3.10 Exécution adéquate d'une technique de levée et/ou d'escorte du sujet
4. Articuler sa prise de décision.	4.1 Identification adéquate des divers éléments sur l'utilisation de la force 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport <ul style="list-style-type: none"> 4.2.1 Concision de la narration 4.2.2 Précision de la narration

Et pour toute la compétence

- Recours à l'assistance nécessaire
- Réaction adéquate en situation de stress
- Intervention appropriée

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Utiliser le pistolet en situation de tir défensif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En utilisant la salle de tir et le pistolet à balles létales. ▪ En utilisant les salles d'entraînement et le pistolet d'entraînement. ▪ En utilisant des techniques propres au tir. ▪ À l'aide de parcours de tir. ▪ À l'aide du simulateur de tir : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Tir virtuel de précision. ▪ À l'aide d'une grille d'appréciation et de coaching. ▪ À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide des listes de vérification des techniques.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Appliquer des techniques de manipulation.</p>	<p>1.1 Chargement adéquat du pistolet 1.2 Sortie adéquate du pistolet de l'étui 1.3 Retour adéquat du pistolet à l'étui 1.4 Exécution efficace des techniques de rechargement 1.5 Exécution efficace des techniques de désenrayage 1.6 Sécurisation adéquate du pistolet 1.7 Transfert sécuritaire du pistolet entre deux personnes 1.8 Sécurisation adéquate d'armes à feu diverses</p>
<p>2. Effectuer du tir défensif au pistolet.</p>	<p>2.1 Exécution efficace du tir au pistolet : <input type="checkbox"/> Tir barricadé <input type="checkbox"/> Tir réactif <input type="checkbox"/> Tir réactif à une main et tir à la pénombre <input type="checkbox"/> Tir en déplacement <input type="checkbox"/> Tir en position couchée</p>
<p>3. Effectuer l'entretien du pistolet.</p>	<p>3.1 Entretien adéquat du pistolet 3.2 Vérification adéquate du fonctionnement du pistolet</p>
<p>4. Apprécier ses performances de tir.</p>	<p>4.1 Autoévaluation juste de ses performances, à l'aide du rapport de progression des apprentissages 4.2 Identification précise des mesures correctives à apporter</p>
<p>Et pour toute la compétence</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Application rigoureuse des règles de sécurité 	

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Conduire un véhicule de police.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avec un véhicule de police en utilisant ses équipements visuels et sonores. ▪ Sur le circuit routier : <ul style="list-style-type: none"> □ Lors d'activités supervisées; □ Lors de périodes d'entraînement autonome. ▪ À l'aide de mises en situation sur simulateur (Patrol Sim et Drive Sim). ▪ Sur les voies publiques du territoire de patrouille du poste de police Nicolet-ENPQ. ▪ En respectant le cadre légal en matière de conduite automobile : <ul style="list-style-type: none"> □ Le <i>Code de la sécurité routière</i>; □ Le <i>Code criminel</i>; □ Le <i>Code de déontologie des policiers du Québec</i>; □ Les directives organisationnelles du poste de police Nicolet-ENPQ; □ Le <i>Guide de pratiques policières</i>. ▪ À l'aide de documents didactiques et de référence : <ul style="list-style-type: none"> □ Précis de cours (animation Flash); □ Modèle de référence : <i>La conduite d'un véhicule de police en déplacement d'urgence</i>; □ Grille de coaching; □ Listes de vérification; □ Vidéos; □ Rapport de progression des apprentissages.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1 Utiliser des techniques de conduite lors d'un déplacement d'urgence.</p>	<p>1.1 Réaction appropriée lors d'une situation de freinage :</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Freinage d'urgence □ Évitement d'obstacle avec freinage <p>1.2 Trajectoire adéquate à l'approche, à l'intérieur et à la sortie d'une courbe</p> <p>1.3 Exécution adéquate de demi-tours</p> <p>1.4 Trajectoire adéquate dans un virage serré</p> <p>1.5 Trajectoire appropriée d'un slalom, en marche avant, avec muret</p> <p>1.6 Trajectoire adéquate lors d'un évitement d'obstacle</p> <p>1.7 Trajectoire appropriée dans un passage étroit</p> <p>1.8 Trajectoire appropriée d'un slalom, en marche avant, avec poteaux</p> <p>1.9 Trajectoire appropriée d'un slalom, en marche arrière</p> <p>1.10 Contrôle adéquat de la dynamique du véhicule lors d'une situation de dérapage à l'aide du système Easydrift®</p>

-
- | | |
|--|---|
| 2. Effectuer des déplacements en situation d'urgence. | 2.1 Utilisation judicieuse de l'équipement visuel et sonore
2.2 Conduite sécuritaire d'une seule main en situation de communication radio
2.3 Adaptation constante de la vitesse à la situation
2.4 Traverse sécuritaire des intersections non prioritaires simples et multiples
(Ce critère sera également abordé dans les activités d'apprentissage du simulateur de conduite.)
2.5 Exécution sécuritaire de manœuvres de dépassement d'un véhicule et de changement de voie |
|--|---|
-

- | | |
|---|--|
| 3. Apprécier sa performance de conduite. | 3.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques aux techniques de conduite et au déplacement d'urgence
3.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence et la mise en œuvre de ces moyens |
|---|--|
-

Et pour toute la compétence

- Adoption d'une position de conduite adéquate
 - Utilisation adéquate de sa vision lors de ses déplacements
 - Contrôle en tout temps de son véhicule lors de ses déplacements
-

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de mises en situation, d'exposés interactifs et de rétroactions. ▪ À partir d'une étude de cas. ▪ À l'aide des <i>feedbacks</i> des formateurs et des pairs. ▪ À l'aide du précis de cours : <i>Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant.</i> ▪ À l'aide du <i>Modèle national de l'emploi de la force.</i>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Amorcer une intervention.</p>	<p>1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement</p> <p>1.2 Formulation adéquate du portrait de la situation</p>
<p>2. Planifier son arrivée sur les lieux.</p>	<p>2.1 Recours approprié à l'assistance nécessaire</p> <p>2.2 Coordination adéquate de l'arrivée sur les lieux</p>
<p>3. Intervenir sur les lieux.</p>	<p>3.1 Approche sécuritaire des lieux</p> <p>3.2 Exécution du plan d'action adapté à la situation</p> <p>3.3 Mise en place d'un système de périmètre adéquat</p> <p>3.4 Élaboration de plans d'intervention en fonction de la situation et des intervenants impliqués</p> <p>3.5 Recours approprié à un plan d'évacuation adapté à la situation</p> <p>3.6 Exécution du plan d'intervention adapté à la situation</p> <p>3.7 Contrôle adéquat du suspect</p> <p>3.8 Sécurisation adéquate des lieux</p>
<p>4. Apprécier son intervention.</p>	<p>4.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention</p> <p>4.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>

Et pour toute la compétence

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec le commandement et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacement tactique
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ En utilisant des sites de simulation. ▪ À partir d'études de cas. ▪ Au moyen d'exposés interactifs et de rétroactions. ▪ À l'aide du précis de cours : <i>Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif.</i> ▪ À l'aide du <i>Modèle national de l'emploi de la force.</i>

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Amorcer une intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement
2. Intervenir sur les lieux.	2.1 Mise en place efficace d'une équipe d'intervention 2.2 Exécution adéquate du plan d'intervention adapté à la situation 2.3 Contrôle adéquat du suspect en mode action immédiate 2.4 Contrôle adéquat du suspect en mode contrôle de périmètre 2.5 Sécurisation adéquate des lieux
3. Apprécier son intervention.	3.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 3.2 Identification précise de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence
Et pour toute la compétence <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervention sécuritaire ▪ Utilisation adéquate des communications ▪ Maintien d'une communication constante avec le commandement et les autres intervenants ▪ Exécution adéquate des méthodes de déplacements tactiques ▪ Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs ▪ Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force 	

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied. ▪ Effectuer l'interception à risque élevé d'un véhicule routier. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moyen d'exercices simulant des situations réelles (équipements, véhicules, etc.). ▪ Au moyen de mises en situation reproduisant des interventions policières à risque élevé. ▪ Sur un chemin public, sur un circuit routier et en simulateur de conduite. ▪ À partir des aspects légaux et administratifs : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Guide de pratiques policières; <input type="checkbox"/> Lois et règlements en vigueur; <input type="checkbox"/> Common law; <input type="checkbox"/> Jurisprudence; <input type="checkbox"/> Modèle national de l'emploi de la force.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Formulation adéquate du portrait de la situation
2. Planifier son arrivée sur les lieux.	2.1 Recours approprié à l'assistance nécessaire 2.2 Coordination adéquate des effectifs
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Exécution adéquate d'une poursuite de véhicule 3.2 Approche sécuritaire d'un barrage routier avec hérisson à pointes creuses (HPC) 3.3 Exécution adéquate d'une interception à risque élevé de véhicule 3.4 Exécution adéquate d'une poursuite à pied 3.5 Contrôle adéquat du suspect
4. Apprécier son intervention.	4.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 4.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

Et pour toute la compétence

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec son superviseur et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacement tactique
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Intervenir en intégrant un processus de prise de décision rapide et adapté à la situation tout en utilisant les principes et techniques de l'emploi de la force.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À l'aide du simulateur de tir : <ul style="list-style-type: none"> □ Prise de décision relative à l'emploi de la force mortelle (Système d'analyse d'interventions à risque). ▪ En utilisant les armes du ceinturon. ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice qui demandent d'intervenir en utilisant jusqu'à la force mortelle. ▪ À partir du <i>Modèle national de l'emploi de la force</i>, du cadre d'analyse CIOA/CI et du formulaire <i>Emploi de la force</i>. ▪ Au moyen de lectures. ▪ En utilisant ses pouvoirs légaux en vertu de la loi et de la common law. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide d'une grille d'appréciation et de coaching. ▪ À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Évaluer continuellement la situation.</p>	<p>1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet</p>
<p>2. Planifier ses actions.</p>	<p>2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa perception et des considérations tactiques</p>
<p>3. Intervenir sur les lieux.</p>	<p>3.1 Prise de décision quant à l'option de force raisonnable à appliquer 3.2 Communications adaptées 3.3 Respect constant des techniques et des principes liés à l'intervention physique, à l'intervention tactique et au tir</p>
<p>4. Articuler sa prise de décision.</p>	<p>4.1 Justification à l'aide du cadre d'analyse CIOA/CI 4.2 Consignation adéquate des informations à l'aide du formulaire <i>Emploi de la force</i></p>
<p>5. Apprécier son intervention.</p>	<p>5.1 Identification précise de ses points forts et de ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes de l'intervention 5.2 Identification des moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir en maintien et rétablissement de l'ordre – Cote d'alerte 1.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moyen d'ateliers pratiques et de jeux de rôle. ▪ Au moyen de rétroactions. ▪ À partir des directives et des commandements du chef de section ou de peloton. ▪ À l'aide d'exposés interactifs, de photos et de vidéos. ▪ À l'aide de démonstrations. ▪ Avec les équipements de la cote d'alerte 1 (casque, bâton et ceinturon du patrouilleur). ▪ À l'aide de la documentation fournie (aide-mémoire, etc.). ▪ En utilisant les modèles de référence opératoires suivants : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <i>Modèle québécois en maintien et rétablissement de l'ordre;</i> <input type="checkbox"/> <i>Modèle national de l'emploi de la force.</i>

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Se préparer pour l'opération.	1.1 Maîtrise des habiletés de base nécessaires au maintien et rétablissement de l'ordre 1.2 Préparation et vérification adéquates de l'équipement 1.3 Évaluation judicieuse de la situation 1.4 Élaboration d'un plan d'action adapté à la situation
2. Effectuer l'opération de maintien et rétablissement de l'ordre.	2.1 Évaluation juste des risques et de l'urgence d'agir 2.2 Exécution d'un plan d'action adapté à la situation 2.3 Exécution adéquate des manœuvres et des commandements 2.4 Utilisation d'une option de force adaptée à l'ensemble des circonstances 2.5 Utilisation adéquate des techniques d'intervention physique 2.6 Utilisation adéquate du bâton de 36 pouces
3. Procéder à des arrestations en maintien et rétablissement de l'ordre.	3.1 Arrestation des prévenus au moment opportun 3.2 Exécution adéquate des techniques d'arrestation 3.3 Application adéquate des techniques de mise des menottes au prévenu
4. Apprécier ses interventions de maintien et rétablissement de l'ordre.	4.1 Participation active à l'évaluation des performances de la section ou du peloton quant aux dimensions légale, méthodologique, technique et éthique

Et pour toute la compétence

- Communication adéquate selon la situation et les parties impliquées
- Utilisation judicieuse des options de force disponibles
- Manifestation constante d'attitudes et de comportements professionnels propres au maintien et rétablissement de l'ordre
- Respect en tout temps des rôles attribués aux différents intervenants de l'opération de maintien et rétablissement de l'ordre

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Manifester en tout temps des attitudes et des comportements professionnels, conformément aux exigences de la fonction.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans l'ensemble des activités de formation du programme (plateaux, sorties policières, rétroactions, etc.). ▪ Au moyen d'activités spécifiques à ce cours. ▪ Dans le contexte des activités périscolaires et de l'internat. ▪ Par sa participation active à des jeux de rôle. ▪ Par le biais de l'autoévaluation et de la coévaluation. ▪ Lors des rencontres de tutorat. ▪ À l'aide d'outils variés (grilles d'appréciation et de coaching, <i>Rapport de progression</i>, <i>Bilan de formation</i>, <i>Fiche d'appréciation comportementale</i> (FAC), etc.). ▪ Dans une démarche réflexive, critique et personnelle.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Se situer au regard des attitudes et des comportements professionnels attendus de l'École et des organisations policières.</p>	<p>1.1 Identification juste de ses valeurs, attitudes et comportements en regard des attentes de l'École et des organisations policières</p> <p>1.2 Reconnaissance critique des écarts entre ses valeurs, attitudes et comportements et les attentes de l'École et des organisations policières</p>
<p>2. Fonder ses actions sur les attitudes et les comportements professionnels attendus.</p>	<p>2.1 Manifestation constante d'attitudes et de comportements professionnels dans les interventions policières</p> <p>2.2 Participation aux activités périscolaires et au contexte de l'internat à la hauteur des attentes de l'École et des organisations policières</p> <p>2.3 Identification juste des différents facteurs susceptibles d'avoir influencé sa perception et sa prise de décision dans des situations réelles ou hypothétiques</p> <p>2.4 Identification juste des conséquences de ses attitudes et comportements sur soi et sur les autres</p> <p>2.5 Prise en charge adéquate de son développement en regard des attentes de l'École et des organisations policières</p>

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Communiquer dans un contexte d'intervention auprès des personnes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de contextes simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ À l'aide des outils, de l'équipement ou du matériel nécessaire à la fonction de travail. ▪ En se référant à la documentation nécessaire à l'exercice de la fonction. ▪ À partir d'une ou de plusieurs études de cas. ▪ À l'aide du <i>Modèle national de l'emploi de la force</i>. ▪ À partir de l'<i>Aide-mémoire – La communication</i>. ▪ Par le biais de l'autoévaluation et de la coévaluation.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Évaluer la situation.</p>	<p>1.1 Collecte d'informations pertinentes permettant de comprendre la situation</p> <p>1.2 Analyse adéquate des informations relatives à la situation</p>
<p>2. Planifier une stratégie de communication.</p>	<p>2.1 Élaboration d'une stratégie de communication pertinente compte tenu de la situation</p>
<p>3. Déployer une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne.</p>	<p>3.1 Adoption d'une communication professionnelle avec la personne</p> <p>3.2 Démonstration adéquate de techniques de communication en vue de créer un climat de confiance pour la personne</p> <p>3.3 Application adéquate d'actions favorables à la coopération de la personne</p>
<p>4. Évaluer sa communication.</p>	<p>4.1 Analyse judicieuse de ses forces et de ses points à améliorer au regard de sa stratégie de communication</p> <p>4.2 Détermination de moyens appropriés pour améliorer sa communication avec les personnes</p>
<p>Et pour toute la compétence</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démonstration de comportements sécuritaires pour soi-même, ses collègues et toutes les autres personnes 	

Annexe 4

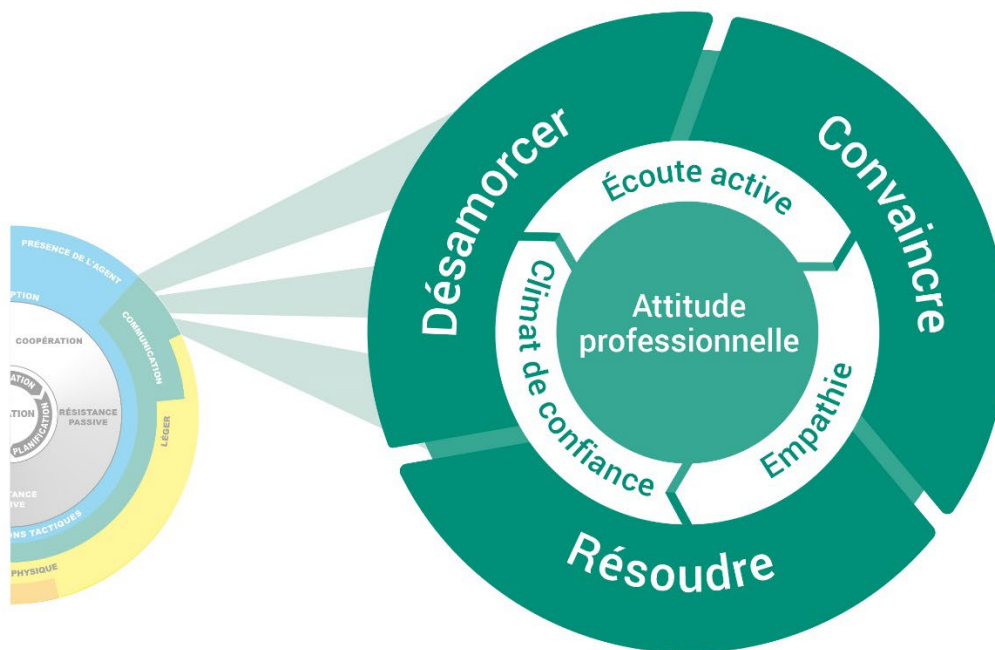
Schéma

La désescalade et la communication tactique – Une formation unifiée

La désescalade et la communication tactique

Une formation unifiée

Les concepts de la désescalade et la communication tactique étant maintenant enseignés dans une même formation, l'École nationale de police du Québec a créé un outil d'apprentissage facilitant la compréhension et l'adaptation de la communication en contexte d'intervention.



? Où se trouve la désescalade?

En contexte d'intervention :

- La désescalade se trouve principalement dans les phases « Désamorcer » et « Résoudre ».
- La communication tactique se trouve principalement dans la phase « Convaincre ».

Annexe 5

Thématiques abordées

THÉMATIQUE	FORMAT	DURÉE APPROXIMATIVE	TOTAL
Crimes de nature sexuelle	Sortie policière 3 – Agression sexuelle (PC35d)	1 h	4 h 20 min
	Rétroaction – Agression sexuelle (PC39)	1 h 30 min	
	Sortie policière 4 – Exploitation sexuelle (PC40)	1 h	
	Rétroaction – Sortie policière 4 (PC41)	50 min	
Violence conjugale	Sortie policière 1 – Violence conjugale (PC29d)	1 h	15 h 30 min
	Retour d'expérience – Violence conjugale – Sortie 1 (EFP04)	1 h 30 min	
	Intervenir sur les lieux – Violence conjugale (PC06)	4 h 30 min	
	Plateau violence conjugale (PC24 à PC28)	8 h 30 min	
Maltraitance des aînés	Atelier thématique – Réponse aux appels (PC15)	1 h	4 h 25 min
	Sortie policière 6 : Prise de plainte au poste – Fraude aînés (PC35f)	1 h	
	Rétroaction – Sortie policière 6 (PC50)	55 min	
	Atelier de résolution de problèmes adaptée à la patrouille (PS06)	1 h 30 min	
Diversité et profilage	Atelier thématique Diversité/profilage (PC32)	3 h	11 h 30 min
	Atelier thématique – Réponse aux appels (PC15)	20 min	
	Plateau Violence conjugale (réalités particulières) (PC24 à PC27)	1 h 30 min	
	Réalité policière en communauté autochtone (PC55)	1 h 30 min	
	Renseignement criminel (PC14)	3 h	
	Sortie policière 3 – Agression sexuelle (diversité sexuelle) (PC40)	1 h	
	Rétroaction – Sortie policière 3 (diversité sexuelle) (PC39)	10 min	
Réalité autochtone	Sortie policière 4 – Exploitation sexuelle (PC44b)	1 h	3 h 10 min
	Atelier thématique – Réponse aux appels (PC15)	20 min	
	Plateau Violence conjugale (réalités particulières) (PC24 à PC27)	20 min	
	Atelier thématique Diversité/profilage (PC32)	1 h	
Santé mentale et itinérance	Réalité policière en communauté autochtone (PC55)	1 h 30 min	6 h 45 min
	S'engager dans sa formation et sa profession – Itinérance (EFP01)	5 min	
	Sortie policière 1 – Itinérance et santé mentale (PC40b)	1 h	
	Rétroaction – Sortie policière 1 (PC31)	40 min	
	Plateau : Santé mentale – Intervenir dans des contextes de vulnérabilité (PC36)	3 h 15	
	Webdocumentaire <i>Vulnérable</i> (sections 4, 5, 6 et 8)	1 h	
La communication (PC04 et PC04.2)	6 h		

THÉMATIQUE	FORMAT	DURÉE APPROXIMATIVE	TOTAL
Santé mentale et itinérance [suite]	Sortie policière 4– Propos suicidaires (PC35c)	1 h	20 h 30 min
	Rétroaction de la sortie policière 4 (PC43)	1 h 30	
	Entraînement de base – Le travail d'équipe (IP12 et IP15)	3 h	
	Plateau d'entraînement en réalité complexe (IP23)	3 h	
Fugue/Enlèvement	Fugue, disparition, enlèvement et alerte AMBER (PC23)	3 h	4 h 35 min
	Sortie policière 2 – Fugue (PC33c)	1 h	
	Rétroaction – Sortie policière 2 (PC34)	35 min	
Gestion du stress et des émotions	Les notions collégiales de <i>Stratégies de gestion du stress et des émotions</i> (1 h 15 min) sont à réviser en activités préparatoires à l'entrée au PFIPG (semaine 0). En cours de formation, les aspirants policiers sont confrontés au stress opérationnel dans les différentes activités : <ul style="list-style-type: none"> ▪ où les comédiens opposent une résistance physique et verbale; ▪ qui offrent des contextes de réalisation complexes dans l'application des techniques enseignées. 		1 h 30 min
	Suivi de tutorat	1 h 30 min	
Planifier la suite des opérations	Planifier la suite des opérations (PC06)	1 h	1 h 10 min
	Rétroaction - Sortie policière 2 (PC34)	10 min	
ENQUÊTE Planifier et effectuer une entrevue de T-P-V	Plateau violence conjugale : planifier l'entrevue (PC25)	30 min	9 h
	Plateau violence conjugale : exécuter l'entrevue (PC26)	3 h	
	Activité en ligne préparatoire à la sortie policière 1 – Entrevue auprès d'un témoin, plaignant ou victime	1 h 30 min	
	Sortie policière 1 – Prise de plainte au poste – Délit de fuite (10-05) (PC29a)	1 h 30 min	
	Rétroaction de la sortie policière 1 (PC31)	30 min	
	Sortie policière 6 : Prise de plainte au poste – Fraude aînés (PC35f)	1 h 30 min	
	Rétroaction – Sortie policière 6 (PC50)	30 min	
Scène de crime	Fugue, disparition, enlèvement et alerte AMBER (PC23)	30 min	
	Plateau Possession de stupéfiants (PC20)	3 h	
	Plateau violence conjugale : intervenir sur les lieux (PC24)	2 h 30 min	
	Plateau violence conjugale : planifier et exécuter l'entrevue (PC25 et PC26)	3 h	

	THÉMATIQUE	FORMAT	DURÉE APPROXIMATIVE	TOTAL
ENQUÊTE [SUITE]	Scène de crime [suite]	Rétroaction – Violence conjugale (PC27)	1 h	20 h 55 min
		Sortie policière 3 – Agression sexuelle (PC35d)	1 h	
		Rétroaction – Sortie policière 3 (PC39)	40 min	
		Cybercrimes et cyberintimidation (PC42)	1 h 30 min	
		Sortie policière 5 – Mort suspecte (PC44d)	1 h	
		Rétroaction de la sortie policière 5 (PC45)	35 min	
		Sortie policière 2 – Introduction par effraction (PC33)	1 h	
		Rétroaction de la sortie policière 2 – Introduction par effraction (PC34)	1 h 10 min	
		Sortie policière 5 – 10-06 Capacité de conduire affaiblie (PC44a)	1 h	
		Rétroaction de la sortie policière 5 (PC45)	1 h 30	
		Sortie policière 6 – Vol qualifié (PC44f)	1 h	
		Rétroaction de la sortie policière 6 -	30 min	
Activités portant sur le Système d'analyse d'interventions à risque (SAIR)	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR04)	1 h 30 min	9 h	
	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR05)	1 h 30 min		
	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR06)	1 h 30 min		
	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR07)	1 h 30 min		
	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR08)	1 h 30 min		
	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR09)	1 h 30 min		
Activités sur simulateur de tir	Principes fondamentaux au simulateur (TIR03)	3 h	4 h 30 min	
	Intégration 2 – Tir réactif et barricadé (TIR10)	1 h 30 min		
Activités sur simulateur de conduite	Simulateur 1 – Initiation au simulateur (COND 03)	1 h 30 min	6 h	
	Simulateur 2 – Prise de décision (COND 05)	1 h 30 min		
	Simulateur 3 – Prise de décision (COND 08)	1 h 30 min		
	Simulateur 4 – Traverses d'intersections multiples (COND 11)	1 h 30 min		
Réflexion éthique	Présentation du cours et attentes de l'École et des organisations (EFP01)	1 h 30 min	7 h	
	Retour d'expérience – Violence conjugale (EFP04)	1 h 30 min		
	Retour d'expérience – Dilemmes éthiques vécus par les policiers (EFP05)	1 h 30 min		
	Retour d'expérience – Règlement municipal – Incontinence (EFP06)	1 h		
	Retour d'expérience – État mental perturbé (IP23) (EFP08)	1 h 30 min		

Notes : ■ Les heures indiquées ne tiennent pas compte de la formation collégiale en Techniques policières et sont mentionnées à titre indicatif seulement étant donné l'approche de formation intégratrice.

- Le nombre d'heures inscrit constitue un minimum considérant que chaque thématique peut être abordée dans l'ensemble de la formation sans que ces minutes soient répertoriées de façon particulière dans ce tableau.

Annexe 6

Fiche d'appréciation comportementale

École nationale
de police

Québec

FICHE D'APPRÉCIATION COMPORTEMENTALE (FAC)
Programme de formation initiale en patrouille gendarmerie

NOM : «NOM»	PRÉNOM : «PRÉNOM»
CODE PERMANENT : «CODE_PERMANENT»	COHORTE : «COHORTE» GROUPE : «GROUPE»
DATE DE DÉBUT FORMATION : «DATE_DÉBUT»	INSTRUCTEUR TUTEUR : «NOM_TUTEUR»
DATE DE FIN DE FORMATION : «DATE_FIN»	

LE « SAVOIR-ÊTRE » DU POLICIER-PATROUILLEUR

Les attitudes et les comportements professionnels visés par la présente appréciation sont :

 Respect des personnes et du matériel	 Engagement
 Respect de l'autorité	 Sens des responsabilités
 Intégrité	 Habiletés interpersonnelles et travail d'équipe
 Discipline/Rigueur	 Capacité d'introspection

Échelle d'appréciation

Niveau 1 - En deçà des exigences attendues :	La caractéristique est absente ou se manifeste de façon inégale. Des améliorations sont attendues.
Niveau 2 - Rencontre les exigences attendues :	La caractéristique est présente et rencontre les exigences attendues.
Niveau 3 - Au-delà des exigences attendues :	La caractéristique est évidente et représente une force qui distingue l'aspirant policier de l'ensemble de ses collègues.

Section 1



RESPECT DES PERSONNES ET DU MATÉRIEL

Définition : *Agit auprès des autres avec considération, et ce, peu importe les différences, afin que chaque personne soit traitée avec dignité, dans le respect de ses droits et libertés. Manipule le matériel avec précaution.*

Niveau 1 voir commentaires **Niveau 2** **Niveau 3** voir commentaires

Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :

Respect des personnes

- Exprime son point de vue en respectant les autres. Intègre le point de vue de l'autre à sa réflexion;
- S'exprime avec politesse et courtoisie (verbal et non verbal);
- Utilise un langage approprié à la profession, exempt d'impolitesse ou de vulgarité;
- Accepte les opinions différentes des siennes;
- Démonstre de l'intérêt, de la considération face aux personnes. Fait preuve de bienveillance;
- Agit de façon équitable et sans favoritisme ni préjugé avec tout le monde (origine ethnique, sexe, orientation sexuelle, etc.);
- Démonstre de la patience dans ses interventions.

Respect du matériel

- Fait attention au matériel de l'École (véhicules, équipements collectifs, équipement personnel prêté par l'École).
- Fait attention aux biens d'autrui.

NOM : «NOM»

PRÉNOM : «PRÉNOM»

COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3

--

**RESPECT DE L'AUTORITÉ**

Définition : *Agit de façon à porter égard et considération aux politiques organisationnelles et au statut hiérarchique, à exécuter les consignes et décisions de ses supérieurs sans critiquer et en dépit de ses préférences personnelles.*

Niveau 1 voir commentairesNiveau 2 Niveau 3 voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :*****Respect de l'autorité, des consignes et des directives***

- Applique les décisions et les demandes des supérieurs et instructeurs sans critiquer;
- Démontre un respect de la hiérarchie;
- S'adapte et accepte les changements imposés. Est facile à diriger;
- Lors d'un désaccord, propose d'autres options et façons de faire constructives permettant d'atteindre l'objectif.

COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3

--

**INTÉGRITÉ**

Définition : *Agit de façon juste, honnête, éthique et avec droiture envers les autres et les institutions.*

Niveau 1 voir commentairesNiveau 2 Niveau 3 voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

- Fait preuve de franchise et de droiture, même dans les situations difficiles ou délicates;
- Lors de la résolution d'une situation, adopte une démarche empreinte d'impartialité et d'honnêteté, et ce, conformément aux règles;
- Fait preuve de loyauté (absence d'action ou de critique déloyale ou malveillante envers les citoyens, collègues, instructeurs, supérieurs ou envers l'organisation);
- Adhère aux valeurs de la profession policière (ex. : respect, intégrité, honnêteté, discipline, etc.) en démontrant un comportement conforme tant à l'intérieur des activités que durant les périodes hors programme;
- Démontre de bons réflexes pour résoudre des situations difficiles ou complexes (ex. : dit la vérité, s'attribue la responsabilité qui lui revient, respecte les règles, etc.);
- Agit conformément aux lois, règlements et normes professionnelles dans sa conduite professionnelle et personnelle (utilise son statut dans le cadre de ses fonctions professionnelles et non à des fins personnelles ou abusives);
- Rapporte les faits de façon juste et entière;
- Est discret et respecte la confidentialité;
- Reconnaît le travail des autres. Cite ses sources.

COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3

--

NOM : «NOM» _____ PRÉNOM : «PRÉNOM» _____



DISCIPLINE / RIGUEUR

Définition : *Agit de façon professionnelle en adoptant une conduite exemplaire et un bon jugement dans le but d'effectuer un travail de qualité.*

Niveau 1 voir commentaires **Niveau 2** **Niveau 3** voir commentaires

Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :

- Agit de façon méthodique en se souciant des détails et de la qualité dans la réalisation des travaux et des activités (ex. : rapports, travaux, affectations, etc.);
- Prend les moyens pour répondre aux exigences établies par l'organisation (ex. : échéanciers, présences, etc.);
- Démonstre de la discipline personnelle et de l'ordre. Fait preuve de ponctualité;
- Adopte une tenue soignée et une présentation digne de la profession;
- Prépare son travail de façon à se conformer aux exigences de qualité, d'efficacité et à l'échéancier;
- Gère son temps. Est organisé;
- S'exprime dans un français de qualité, parlé et écrit;
- Repère, collecte et organise l'ensemble des informations pertinentes (ex. : rédaction des rapports);
- Distingue, à partir de faits et d'observations, ce qui est important de ce qui ne l'est pas.

COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3



ENGAGEMENT

Définition : *Agit conformément aux orientations et aux valeurs de la profession policière en s'impliquant activement dans le milieu.*

Niveau 1 voir commentaires **Niveau 2** **Niveau 3** voir commentaires

Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :

- Fournit les efforts pour mettre en pratique ses apprentissages du métier de policier;
- Démonstre qu'il a intégré les valeurs, les principes et les règles organisationnels dans sa conduite;
- Participe activement à une action commune en vue de l'atteinte d'un but (ex. : travaille en équipe, s'implique dans les diverses activités, offre de l'aide et du soutien aux collègues, etc.);
- Démonstre une attitude empreinte d'intérêt et de curiosité pour sa formation et pour la profession policière (ex. efforts face aux difficultés, pratiques, initiatives pertinentes, assiduité pour effectuer tous les travaux, attention et participation en classe, etc.);
- Fournit les efforts nécessaires pour réussir et vise l'excellence. Demande des précisions lorsqu'il en sent le besoin;
- Participe aux activités et démontre de la disponibilité. Contribue à l'effort collectif.

COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3



NOM : «NOM»

PRÉNOM : «PRÉNOM»

**SENS DES RESPONSABILITÉS**

Définition : *Agit de façon responsable et critique, face à ses actions en conscience de son imputabilité. Utilise judicieusement l'information et les ressources mises à sa disposition. Sens du devoir et maîtrise de soi.*

Niveau 1 voir commentairesNiveau 2 Niveau 3 voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

- Adopte des comportements et des attitudes qui inspirent la confiance et la crédibilité;
- Accepte la responsabilité de ses décisions, de ses paroles et de ses actions;
- Prend les moyens pour régler les difficultés rencontrées (pratiques, demandes d'aide, etc.);
- Démonstre une cohérence, une constance et une stabilité dans ses décisions et ses actions;
- Fait preuve de maîtrise de soi et de réflexion. N'agit pas par impulsion ou réaction disproportionnée. Adopte une attitude exempte de « boudage » ou d'immatunité, etc.

COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3**HABILETÉS INTERPERSONNELLES ET TRAVAIL D'ÉQUIPE**

Définition : *Agit en ayant une interaction positive avec les autres et ajuste ses comportements pour maintenir des relations interpersonnelles harmonieuses avec les autres.*

Niveau 1 voir commentairesNiveau 2 Niveau 3 voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

- Entre aisément en contact avec les autres et avec le public;
- Prend les moyens pour s'intégrer à un groupe;
- Démonstre une attitude adéquate et positive au sein du groupe;
- Fait preuve de souplesse et d'adaptation dans ses rapports avec les autres;
- Contribue de façon équitable dans un travail d'équipe. Fait circuler l'information;
- Laisse de la place à ses coéquipiers lors d'intervention ou d'un travail d'équipe;
- Est capable d'exprimer son désaccord sans attaquer ou sans élever la voix;
- Démonstre de l'ouverture. Est capable de faire des compromis;
- Sait gérer ses émotions de façon efficace (capable de garder son calme avec les autres);
- Est capable de recevoir les commentaires et les recommandations des autres (sans contestation);
- Est enthousiaste. Adopte une attitude positive et optimiste;
- Est capable de s'affirmer tout en respectant les autres (prend toute sa place et seulement sa place).

COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3

NOM : «NOM»

PRÉNOM : «PRÉNOM»

**CAPACITÉ D'INTROSPECTION**

Définition : *Démontre une capacité à observer et à analyser ses propres comportements afin de pouvoir mettre en œuvre des moyens pour s'améliorer.*

Niveau 1 voir commentairesNiveau 2 Niveau 3 voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

- Accepte la critique avec ouverture et démontre un souci d'amélioration;
- S'auto-évalue avec justesse en effectuant un portrait de ses forces et de ses points à améliorer lors de ses interventions, des activités ou des interactions avec les autres;
- Tire profit de ses erreurs et accepte la rétroaction dans le but d'améliorer ses comportements ou son rendement;
- Agit en tenant compte des impacts de ses actions sur ses collègues, ses supérieurs et sur l'organisation;
- Démontre une capacité d'effectuer l'analyse d'une situation, même lorsqu'il est impliqué;
- Reconnaît ses erreurs sans les minimiser et est capable de se remettre en question.

COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3**COMMENTAIRES SUPPLÉMENTAIRES (S'IL Y A LIEU)****Section 2****❖ DOSSIER DISCIPLINAIRE**

	<i>Oui</i>	<i>Explication</i>	<i>Non</i>
<i>L'aspirant a un dossier disciplinaire</i>	<input type="checkbox"/>	Voir commentaires	<input type="checkbox"/>
<i>L'aspirant a été impliqué dans une enquête</i>	<input type="checkbox"/>	Voir commentaires	<input type="checkbox"/>

COMMENTAIRES**RÉSULTAT DE LA CONCILIATION**

NOM : «NOM»	PRÉNOM : «PRÉNOM»
CODE PERMANENT : «CODE_PERMANENT»	COHORTE : «COHORTE» GROUPE : «GROUPE»
DATE DE DÉBUT FORMATION : «DATE_DÉBUT»	INSTRUCTEUR TUTEUR : «NOM_TUTEUR»
DATE DE FIN DE FORMATION : «DATE_FIN»	

Section 3

Cette section est complétée par le personnel de la DFIPG

	<i>Oui</i>	<i>Explication</i>		<i>Non</i>
Accidents automobiles	<input type="checkbox"/>	<i>Accident jugé évitable</i> <input type="checkbox"/>	<i>Accident jugé inévitable</i> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Absentéisme (nombre d'absences)	Visites à la clinique de santé : <input type="checkbox"/>		Absences aux cours : <input type="checkbox"/>	
	Absences aux rassemblements : <input type="checkbox"/>			

Mentions – Prix d'excellence	Grades
<input type="checkbox"/> Récipiendaire du prix d'excellence décerné par les instructeurs	<input type="checkbox"/> Capitaine de sa cohorte <input type="checkbox"/> Lieutenant(e) de son groupe <input type="checkbox"/> Sergent(e) de son groupe
<input type="checkbox"/> Récipiendaire du prix reconnaissance décerné par les instructeurs	
<input type="checkbox"/> Récipiendaire du prix du mérite sportif décerné par les instructeurs	
<input type="checkbox"/> Récipiendaire du prix reconnaissance décerné par les pairs	Fonction <input type="checkbox"/> Analyste de cohorte
<input type="checkbox"/> Finaliste du prix d'excellence décerné par les instructeurs	
<input type="checkbox"/> Finaliste du prix reconnaissance décerné par les instructeurs	
<input type="checkbox"/> Finaliste du prix du mérite sportif décerné par les instructeurs	
<input type="checkbox"/> Finaliste du prix reconnaissance décerné par les pairs	

Signature du responsable

POSTE DE POLICE NICOLET-ENPQ

**École nationale
de police**

Québec 